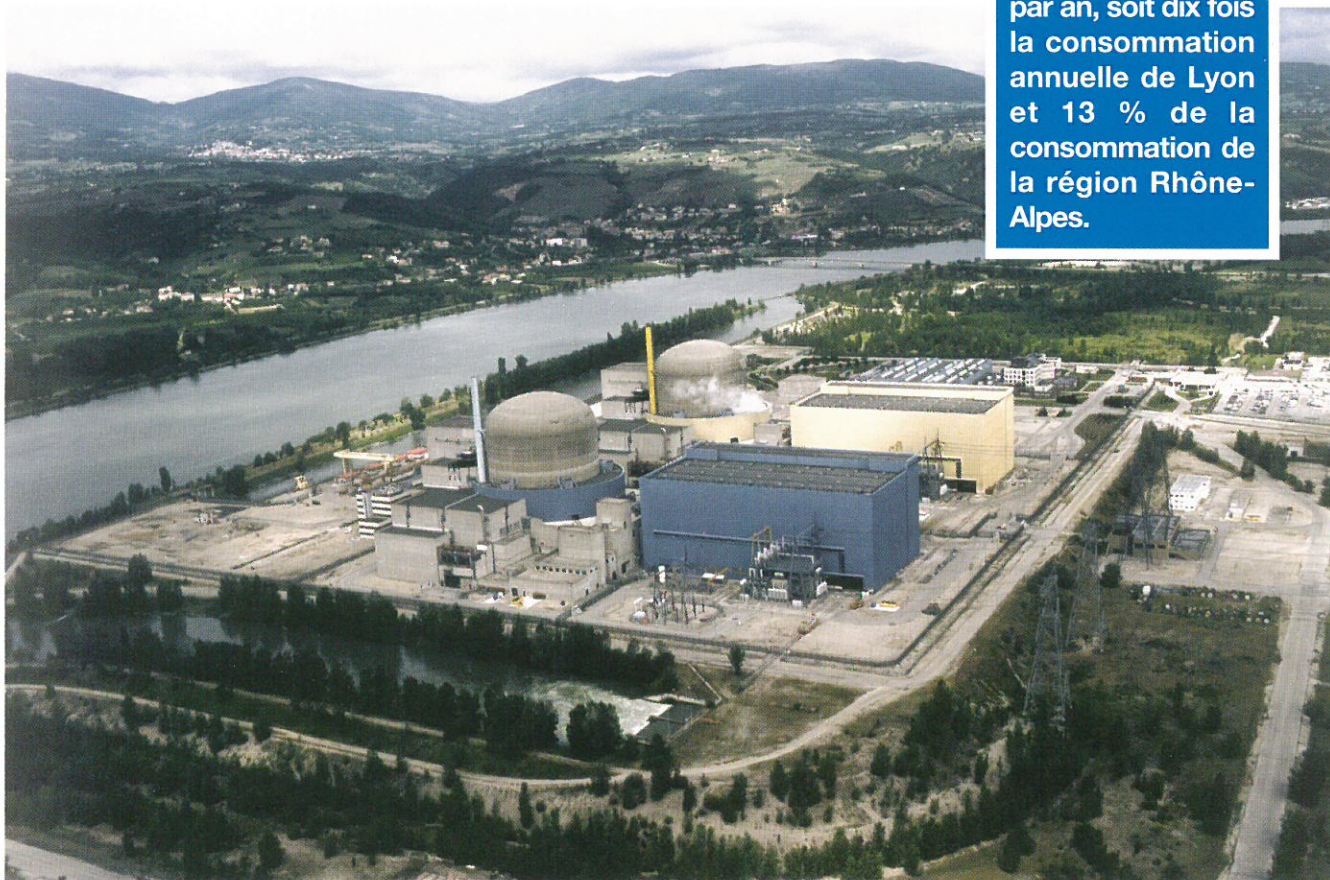


# Le Sapeur-Pompier de l'Isère



## ST ALBAN / ST MAURICE Centre Nucléaire de Production d'Electricité

La production d'électricité de Saint-Alban/Saint-Maurice s'élève en moyenne à 15 milliards de kWh par an, soit dix fois la consommation annuelle de Lyon et 13 % de la consommation de la région Rhône-Alpes.



### comment visiter la centrale

Pour cela téléphoner au 04 74 29 33 66 ou 04 74 29 32 32 ou écrire à la Centrale, BP 31, 38550 Saint-Maurice-l'Exil.

De plus le Centre d'Information vous est ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 17 h 30.

**visites gratuites**



Nous vous devons plus que la lumière.

# Le Sapeur-Pompier de l'Isère

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français

Siège Social : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

"Le Manival" - BP 97 - 11, avenue du Vercors - 38243 MEYLAN Cedex - Tél. 04 76 18 93 62

La seule Revue  
Officielle  
Technique  
et d'Information

éditée par l'Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers de l'Isère  
au profit de ses œuvres culturelles  
et sociales

Adresser toute la correspondance,  
les textes et les photos  
concernant le journal  
"Le Sapeur-Pompier de l'Isère"  
au Lieutenant-Colonel PAILLOT,  
Rédacteur en Chef,  
Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers de l'Isère  
"Le Manival" - BP 97  
11, avenue du Vercors  
38243 MEYLAN Cedex  
Tél. : 04 76 18 93 62

ISSN 1163 - 3387

Création Graphique  
Réalisation - Maquette  
Agence de Presse



73, rue Lafayette - 75009 PARIS  
Tél. : 01 42 85 17 07  
Fax : 01 45 96 07 53

## COMITÉ D'HONNEUR

Lieutenant-Colonel Eugène BLANC  
Les Jardins de Saint-Benoît - 38200 Vienne

Commandant Jean ANDRE  
43, rue des Jardins - 38220 Vizille

Commandant André CHAIZE  
Le Bigallet - 38620 Saint-Geoire-en-Valdaine

Commandant Henri DANTIN  
Gameux-Chatte - 38160 Saint-Marcellin

Commandant André FELIX  
Rue Banave - 38400 Saint-Martin-d'Hères

Commandant André GUILLERMINET  
17, rue Belvédère - 38300 Bourgoin-Jallieu

Commandant Maurice JACQUIER  
Chabrillan - 26400 Crest

Commandant Raymond MARION  
38300 Saint-Savin

Commandant Joseph REVOUY  
Rue des Mourines - 38500 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine Gabriel ALLIBE  
20, cours Saint-André - 38800 Pont-de-Claix

Capitaine François ARBARETAZ †  
La Gafatière - 38490 Chimilin

Capitaine Georges AUDIBERT  
135, av. Jean Jaurès - 38140 Rives

Capitaine Louis BEYLE  
Les Condamines - 38160 Saint-Romans

Capitaine Stéphane BERTHOLOZ  
78, rue Charles-Michel - 38600 Fontaine

Capitaine Louis BESANÇON  
36, rue du Drac - 38120 Saint-Egrève

Capitaine Gilbert BONIN  
Chemin Haut-Brié - 38320 Brie-et-Angonnes

Capitaine Maurice BUISSON  
Grande-Rue - 38940 Roybon

Capitaine André ESCALLON  
Rue Docteur Tagnard - 38350 La Mure

Capitaine Jean GAUTHIER  
8, rue Gilbert Coquaz - 38110 La Tour-du-Pin

Capitaine Jacques GIVORD  
Résidence "Le Prariand" - 2, rue Jules Ferry - 38550 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine André JEYMOND †  
38410 Vaulnaveys-le-Bas

Capitaine Jean MEDALIN  
5, chemin Saint-Just - 38200 Vienne

Capitaine Roger MONDANGE  
Rue Victor Hugo - 38550 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine Félicien MOUCHET  
Villa Ward-Ouest Chemin Jacquemoud - 38580 Allevard

Capitaine Gaston PALIN  
Place Louis Montagnat - 38440 Saint-Jean-de-Bournay

Capitaine Louis PLANCHAT  
26, rue de la Paix - 38290 La Verpillière

Capitaine Paul PROST  
11, chemin du Clos - 38150 Roussillon

Capitaine Louis RAY †  
34, rue du Colombier - 38540 Heyrieux

Lieutenant Henri ARGOUD  
Rue Lavoisier - 38490 Saint-André-le-Gaz

Lieutenant Marcel BLANC  
38690 Bizonnes

Lieutenant Georges CARTIER-MILLON  
Chemin Meary - 38190 Villard-Bonnot

Lieutenant Joseph CHEVALLIER  
38540 Heyrieux

Lieutenant Pierre FAVET  
Le Barthelon - 38500 Coublevie

Lieutenant Robert MAURINAUX  
7 A, route de Savoie - 38420 Domène

Adjudant-Chef Roger MANDRAN  
Le Village - 38150 La Chapelle-de-Surieu

Adjudant Paul FÉLIX  
Route Vercors - 38690 Le Grand-Lemps

Adjudant-Chef Luc MONIN  
38150 Assieu

## Composition du Conseil d'Administration

1/4 renouvelable	Grenoble	Rives	Bourgoin	Vienne
1997	2 C.S.	2 C.S.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.
1998	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S.
1999	1 C.S. + 2 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.P.I.
2000	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.	1 C.P.I.

### Renouvelables en 1997

Lieutenant BERNARD - Lieutenant SPERONE .....Grenoble  
Capitaine MATHIEU - Lieutenant MOUNIER .....Rives  
Capitaine CLAPISSON - Capitaine COTTAZ .....Bourgoin  
Commandant LANGLAIS - Lieutenant DUC .....Vienne

### Renouvelables en 1998

Lieutenant-Colonel PAILLOT  
Capitaine BRUNEL - Lieutenant PONCET .....Grenoble  
Lieutenant CROIZAT - Lieutenant PICOT .....Rives  
Commandant KAIZER - Sous-Lieutenant COLOMB .....Bourgoin  
Sergent PETIT .....Vienne

### Renouvelables en 1999

Lieutenant MILLET - Lieutenant LEPLAN  
Lieutenant PERRIN-PATRAS .....Grenoble  
Lieutenant PELEGRINELLI - Sous-Lieutenant GILLET .....Rives  
Lieutenant CLEYET-MERLE - Lieutenant ROUSSET .....Bourgoin  
Lieutenant BOYET .....Vienne

### Renouvelables en 2000

Capitaine RIOTTON - Lieutenant GIROUTRU  
Lieutenant GIRAUD .....Grenoble  
Lieutenant BONNET - Adjudant BOURGUIGNON .....Rives  
Capitaine PERRIN - Lieutenant FERRAND .....Bourgoin  
Lieutenant GUARINOS .....Vienne

## Comité Exécutif

Même adresse que celle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère  
"Le Manival" - BP 97 - 11, avenue du Vercors - 38243 MEYLAN Cedex

*Président :*  
Lieutenant-Colonel René PAILLOT  
*Vice-Président :*  
Capitaine Jacques PERRIN  
*Vice-Président Sud Isère :*  
Capitaine Gérard BRUNEL

*Vice-Président Nord Isère :*  
Lieutenant Michel DUC  
*Trésorier Général :*  
Lieutenant André BOYET  
*Secrétaire Général :*  
Lieutenant Pierre CROIZAT

## Conseil d'Administration

Lieutenant-Colonel René PAILLOT  
C.S.P. Grenoble  
Commandant Bertrand KAIZER  
CSP 38300 Bourgoin-Jallieu  
Commandant Pierre LANGLAIS  
C.S.P. - 38200 Vienne  
Capitaine Gérard BRUNEL  
38400 Saint-Martin-d'Hères  
Capitaine Jean CLAPISSON  
38460 Crémieu  
Capitaine Joseph COTTAZ  
38110 Dolomieu  
Capitaine Claude MATHIEU  
38500 Voiron  
Capitaine Jacques PERRIN  
38510 Morestel  
Capitaine Robert RIOTTON  
3880 Pont-de-Claix  
Lieutenant Armand BERNARD  
38400 Saint-Martin-d'Hères  
Lieutenant André BONNET  
38160 Saint-Marcellin

Lieutenant André BOYET  
38790 Saint-Georges-d'Espéranche  
Lieutenant André CLEYET-MERLE  
38620 Saint-Geoire-en-Valdaine  
Lieutenant Pierre CROIZAT  
S.D.I. - 38600 Fontaine  
Lieutenant Michel DUC  
38440 Saint-Jean-de-Bournay  
Lieutenant Max FERRAND  
38110 La Tour-du-Pin  
Lieutenant Auguste GILLET  
38430 Saint-Jean-de-Moirans  
Lieutenant Jean-Luc GIRAUD  
38520 Bourg-d'Oisans  
Lieutenant Gérard GIROUTRU  
38240 Meylan  
Lieutenant Jean-Paul GUARINOS  
38150 Agnin  
Lieutenant Jean LEPLAN  
38570 Goncelin  
Lieutenant Albert MILLET  
38650 Monestier-de-Clermont

Lieutenant Gérard MOUNIER-VEHIER  
38940 Roybon  
Lieutenant Christian PELLEGRINELLI  
38210 Tullins  
Lieutenant Raymond PICOT  
38140 Beaucroissant  
Lieutenant Yves PONCET  
38600 Fontaine  
Lieutenant Serge ROUSSET  
38110 Saint-Didier-de-la-Tour  
Lieutenant Claude SPERONE  
38660 Le Touvet  
Sous-Lieutenant Paul COLOMB  
38290 Frontonas  
S/Lieutenant Georges PERRIN-PATRAS  
38560 Jarrie  
Adjudant Michel BOURGUIGNON  
38160 Izeron  
Sergent-Chef Jean PETIT  
38260 Gillonnay

### Conseiller Technique

Colonel J.-C. BOURGEOIS, D.D.S.I.S.  
38600 Fontaine

### Responsable des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Capitaine Claude MATHIEU  
38500 Voiron

## Composition des Commissions et Groupes de Travail

### Commission des Sports et Manifestations

*Animateur* : Capitaine BRUNEL.  
*Co-animateur* : Lieutenant NAVILLE.  
*Membres* : Le Président de l'U.D., Lieutenant MILLET, Lieutenant FERRAND, Sous-Lieutenant RABATEL, Capitaine MATHIEU, Officier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Lieutenant CHENAL, Lieutenant SPERONE, Lieutenant MARCHETTI, Responsable J.S.P.

### Commission Consultative Formation

*Animateur* : Capitaine ROMATIF  
*Membres* : Le Président de l'U.D., Lieutenant COQUET, Lieutenant GIROUTRU, Lieutenant BONNET, Capitaine PERRIN, Lieutenant DURAND, Lieutenant NAVILLE, Lieutenant CHENAL, Sous-Lieutenant GILLET, Capitaine COTTAZ.

### Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers

*Animateur* : Lieutenant Armand BERNARD.  
*Membres* : Le Président de l'U.D., Commandant ANDRE, Commandant CHAIZE, Commandant GUILLERMINET, Capitaine ALLIBE, Capitaine BUISSON, Capitaine GIVORD, Capitaine MALLEIN, Capitaine RAVIGLIONE, Capitaine BONIN,

Lieutenant CHEVALLIER, Lieutenant BALDO, Capitaine BROTTET, Lieutenant BROSSON, Lieutenant LOCATELLI, Caporal GLENAT.

*Membres du Conseil d'Administration* : Capitaine RIOTTON, Lieutenant GILLET, Lieutenant ROUSSET.

*Président Honoraire* : Lieutenant-Colonel BLANC.

### Commission du Journal

*Animateur* : Lieutenant-Colonel PAILLOT.

*Membres* : Le Président de l'U.D., Capitaine BRUNEL, Lieutenant DUC, Commandant LANGLAIS, Capitaine MATHIEU, Lieutenant BERNARD, Lieutenant FERRAND, Lieutenant MOUNIER-VEHIER, Sous-Lieutenant PERRIN-PATRAS.

### Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers

*Animateur* : Capitaine MATHIEU.  
*Membres* : Lieutenant POULET, Canton de Vif - Lieutenant PEREIRA, Saint Etienne de Saint Geoirs - Sous-Lieutenant MARKARIAN, Vienne - Caporal-Chef MARECHAL, Saint Savin - Sergent-Chef PETIT, Gillonnay - Caporal-Chef THORES, Moirans - Caporal PEQUIGNOT, Montalieu - Sergent-Chef VARIOT, La Mure - Adjudant LAPAGLIA,

Fontaine - Adjudant VIGNERON, Gières - Lieutenant MILLET - Commandant GIROUTRU, Meylan.

### Commission Protection Sociale

*Animateurs* : Capitaine BRUNEL et Sous-Lieutenant COLOMB.

*Membres* : Le Président de l'U.D., Lieutenant DUC, Capitaine COTTAZ, Lieutenant PONCET, Capitaine RIOTTON, Adjudant BOURGUIGNON.

### Commission Juridique

*Animateurs* : Lieutenant CROIZAT et le Président de l'U.D.

*Membres* : Commandant LANGLAIS, Lieutenant SPERONE, Capitaine CLAPISSON, Lieutenant CLEYET-MERLE, Lieutenant PICOT, Lieutenant ROUSSET, Adjudant BOURGUIGNON.

### Groupe de Travail Concours de Manœuvre

*Animateur* : Lieutenant DURET.  
*Membres* : Le Président de l'U.D., Sergent CHARMEIL, Lieutenant NAVILLE, Lieutenant CHAUVIN, Sergent-Chef SPELMAN, Adjudant PRIMAT, Sous-Lieutenant DERRIER, Adjudant-Chef FINAND, Lieutenant COTTAZ, Sergent-Chef RIVIER, Sous-Lieutenant PERONNET, Lieutenant GIORDANO.

- 5 **Edito**
- 7 **Un nouveau siège pour l'UDSP 38**
- 9 **Notre couverture** : Saint-Antoine-l'Abbaye
- 10 **Les Administrateurs de l'UDSP 38**
- 13 **L'ODP remet une prime d'installation**
- 14 **J'apprends les premiers secours**
- 15 **Vienne** : la retraite  
pour le Commandant LANGLAIS
- 15 **Hommage** à Elso VANUCCI à Crolles
- 19 **La Tour du Pin en fête**
- 21 **Les statuts de l'UDSP 38**
- 21 **Le règlement intérieur de l'UDSP 38**
- 24 **Vienne** : Un camion pour les Sapeurs-Pompiers  
de Goris
- 30 **Nouveau Chef de Corps** au CPI d'Apprieu
- 33 **Passation de commandement**  
au CPI de Goncelin
- 34 **Saint-Antoine-l'Abbaye** :  
le Corps aura 150 ans en 1997
- 35 **Les nuits médiévales**
- 36 **Quoi de neuf** chez les Anciens
- 38 **Quel avenir pour un JSP**
- 39 **Sections de JSP**
- 41 **Plongée franco-allemande**
- 42 **Les Isérois** : rois du VTT  
Championnat de France
- 44 **Championnat du monde**
- 45 **Un podium pour Stéphanie**
- 46 **Un JSP viennois** : champion de France  
du parcours sportif "Minime"
- 47 **Carnet**

# Editorial

**A**nouvelle année, vœux habituels, résolutions formelles, espoirs cachés, ambitions intimes.

C'est souvent tout cela et bien d'autres choses encore que d'aucuns formulent en leur for intérieur. Pourvu que ces souhaits provenant de l'un ne soient contraire à l'intérêt de l'autre et tout irait bien dans le meilleur des mondes.

Voilà pour l'individuel.

Pour ce qui est du collectif, il va sans dire que le choix du plus grand nombre doit s'appliquer à l'ensemble. Mais il ne faudrait pas que la loi des grands nombres n'en vienne à troubler la vie de ceux que l'on ne peut qu'appeler la minorité.

L'Union Départementale s'efforce toujours d'obtenir un consensus total sur ses initiatives, car ces lois sont là parce qu'il faut qu'une décision démocratique soit prise. Mais, le plus souvent l'amitié entre ses membres suffit à faire adhérer presque unanimement le groupe aux décisions à prendre. Et c'est ce qui fait sa force.

Au moment où la mission de Sapeurs-Pompiers va connaître, dans les quelques prochaines années, une importante évolution, notre rassemblement n'en devient que plus nécessaire et fort. Non pas qu'il y ait à se battre. La loi a été votée, elle sera appliquée et respectée.

Votre Président, son Comité Exécutif, soutenus par le Conseil d'Administration, y veilleront.

En conduite automobile c'est dans le virage qu'il faut le plus souvent être vigilant. Notre nouveau véhicule va en négocier un d'importance.

Les deux grands thèmes de la loi du 3 mai constituent donc ce virage à prendre.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires sont souvent les plus inquiets. Et pour cause : ils sont les plus nombreux. Qu'ils se rassurent...

Si les textes sont bien appliqués et nous y veillerons localement comme chaque Union Départementale le fera, personne ne doit être perdant. L'observatoire départemental des Sapeurs-Pompiers, auquel le Président de l'Union Départementale est membre de droit, doit se mettre en place. Il aura la charge de veiller à l'application de la loi et des droits des Sapeurs-Pompiers dans leur nouvelle vie.

Le rôle social de l'Union Départementale ne doit pas faire oublier son rôle de proposition.

A peine votée, notre Fédération Nationale a demandé à chaque département de mettre en place des commissions, dont celles des Professionnels et des Volontaires nous concernent plus particulièrement. Elles devront travailler, non pas pour changer la règle, mais pour en corriger le cas échéant l'azimut du cap.

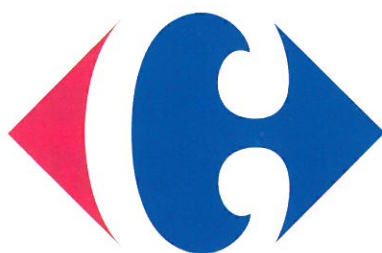
Il y a donc encore du pain sur la planche et ceux qui constituent en quelque sorte la chambre de réflexion au sein du Conseil d'Administration auront encore, fort à faire. On peut compter sur eux.

Installée dans ses nouveaux locaux, l'Union Départementale n'en est que plus adulte et résolue. Elle possédait déjà une personnalité, elle vient de la renforcer. L'année 1997 sera encore une année de travail.

Le souhait du Président, ceux des membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration sont les mêmes. Le bonheur de tous à égalité. La sécurité de tous sans aucun doute. Une vie professionnelle et familiale heureuse, en harmonie parfaite avec la mission du Sapeur-Pompier.

Beaucoup de bonne volonté et un peu de chance permettant l'accomplissement de ces simples vœux, ce ne serait déjà pas si mal.

# Carrefour



## Carrefour Meylan

**1, boulevard des Alpes  
38240 Meylan**

**Tél. 04 76 04 21 04**



# Le Siège de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

**D**epuis le 26 octobre 1996, le siège de l'Union Départementale a été transféré au 11, avenue du Vercors, immeuble «Le Manival», à Meylan 38243. Une boîte postale, portant le n° 97, a été ouverte à la poste de Meylan, où tout le courrier devra être désormais acheminé.

Faisant suite à la décision prise au cours du congrès de Sassenage, le 23 juin dernier, il

a donc été fait acquisition d'un appartement dans les conditions définies à cette assemblée générale.

D'un abord facile (près de la mairie et de la poste), desservi par des voies de circulation commodes, proche de l'autoroute A41 et de la nationale 90 (avenue de Verdun), on peut y arriver, peu après l'hypermarché CARREFOUR, en venant de Grenoble, en prenant la direction du centre administratif.

Vous y serez toujours bien accueillis, avec le même plaisir, par notre secrétaire administrative, les lundi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30. Elle vous fera visiter les lieux dès que vous lui rendrez visite.

**Le Comité Exécutif**

## Inauguration du siège de l'Union Départementale

**le 12 décembre 1996**

Les Membres du Conseil d'Administration étaient invités à découvrir le nouveau siège de l'Union Départementale à Meylan.

Un grand nombre d'Administrateurs était présent. Un buffet clôturait la visite.

Chacun des présents a pu apprécier la qualité du bureau de l'Union où chaque Sapeur-Pompier doit se sentir bien chez lui.



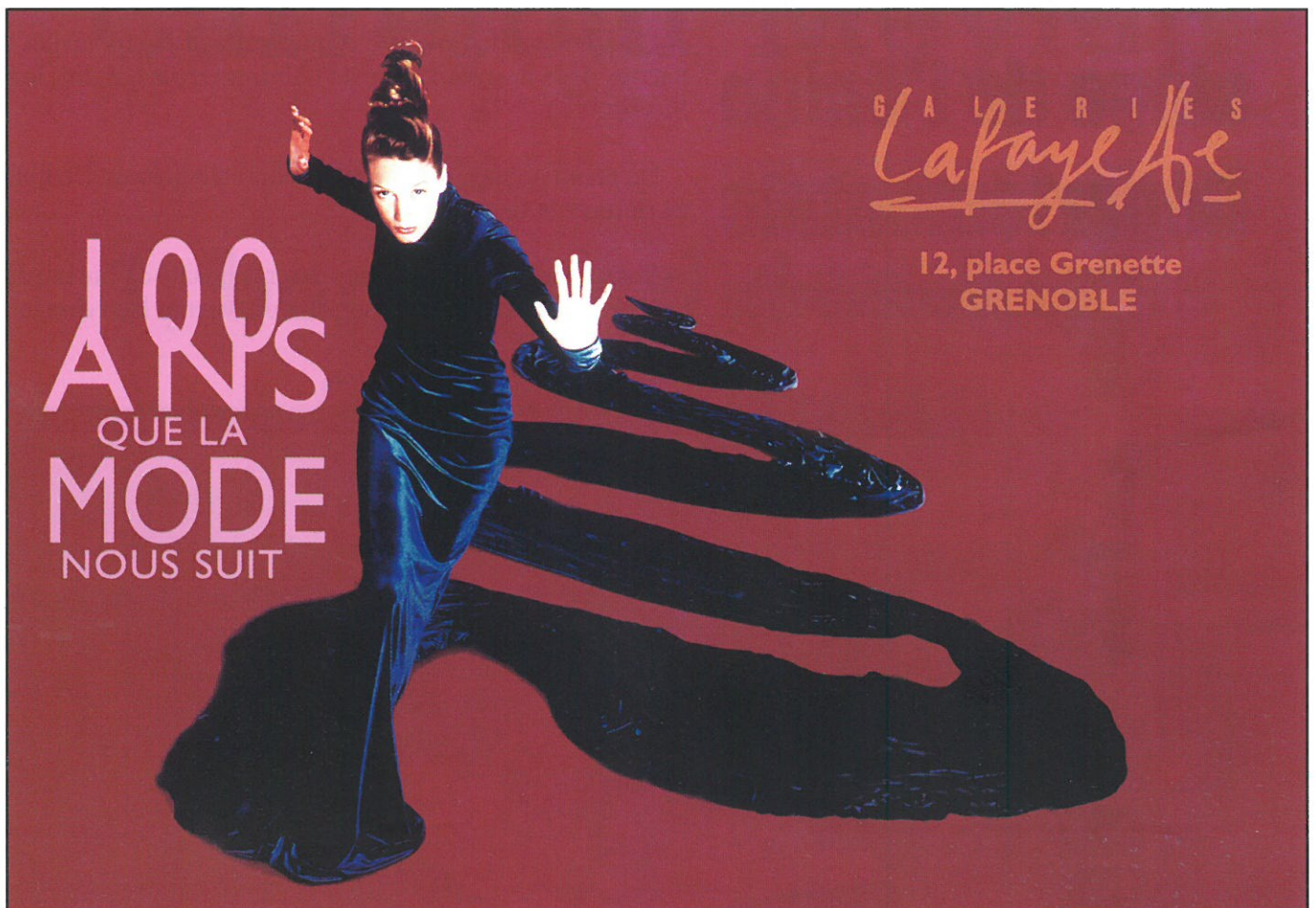
# EUROFLOAT

Z.I. Salaise-sur-Sanne  
38150 ROUSSILLON

**Fabrication de Verre Plat**



16048



16045

# Saint-Antoine- l'Abbaye

les vieilles pierres  
font recette,  
mais pas seulement...

## Notre Couverture

**P**etit village médiéval niché entre Chambarand et Vercors, il doit sa renommée à l'admirable église abbatiale, fleuron gothique du Dauphiné, classée Monument Historique. Entourée des bâtiments conventuels, des jardins et des cours de l'époque, elle conserve une grande partie du trésor des religieux Antonins.

Cet édifice est le témoignage de la vie monastique des Hospitaliers du Moyen Age. Il est également à l'image de leur connaissance profonde des sciences médicales, astronomiques et théologiques. L'architecture, la peinture, la sculpture, l'orfèvrerie ainsi que l'art de la fresque satisferont les amateurs. Le trésor comporte des collections de vêtements liturgiques, d'antiphonaires, de reliquaires.

### Plusieurs lieux de visite et prestations sont offerts aux visiteurs :

- le Musée du Trésor de l'abbaye, de même que l'église, se visitent en compagnie d'un guide.
- le Musée Départemental présente différentes expositions de peinture, d'art médiéval et sacré, organise des concerts d'orgue et de musique sacrée et est à l'origine des Nuits Médiévales.
- l'Omnibus à chevaux, voiture attelée à deux chevaux de trait, propose une balade autour des monuments abbatiaux.
- la Miellerie (ou Musée de la Ruche) permet à chacun de comprendre le fonctionnement de la ruche et le travail des abeilles. A l'Hydromellerie, située sur la place du village, l'on peut déguster des crêpes.
- un site touristique surprenant est la forêt aux insectes géants, qui se situe à un kilomètre du village.

La cour de l'abbaye est animée par les artisans locaux : Musée de la taille de pier-

re : atelier des compagnons Tailleurs de pierre, et un admirable artisanat (reliure sur cuir, menuiserie, poterie), animant le village tout au long de l'année.

La progression spectaculaire de sa fréquentation, depuis à peine quelques années, est due à un effort très important, entrepris dans le domaine de la promotion et de l'accueil.

L'office de tourisme, classé deux étoiles, est ouvert toute l'année, très bien équipé. Il organise deux foires aux anti-quaies par an.

Si les entrées sont encore relativement modestes, au trésor de l'Abbaye, l'église elle-même a été visitée par plus de 100 000 personnes et les diverses manifestations (foires, Nuits Médiévales, concerts, expositions) ont encore amené en plus, près de 30 000 personnes. Ce qui démontre, s'il en était besoin, que la qualité du site ne vaut pas seulement par ses «vieilles pierres», mais aussi pour son animation riche et diversifiée.

Pour tout renseignement complémentaire :

Tél : 04 76 36 44 46

Fax : 04 76 36 40 49



finorga



"SYNTHESE CHI-  
MIQUE  
ORGANIQUE FINE"

Route de Givors - 38670 CHASSE-SUR-RHONE  
Tél. : 04.72.49.19.60. - Télex : 300 519  
Télécopie : 04.78.73.78.07



Capitaine  
COTTAZ



Lieutenant  
CLEYET-MERLE



Capitaine  
CLAPISSON



Sous-Lieutenant  
COLOMB

Commandant  
KAIZER



Lieutenant  
FERRAND



Capitaine  
PERRIN



Lieutenant  
ROUSSET



Lieutenant  
BOYET



Commandant  
LANGLAIS



Lieutenant  
GUARINOS



Lieutenant  
CROIZAT



Lieutenant  
DUC



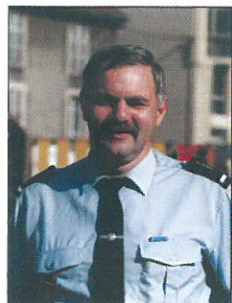
Sergent-Chef  
PETIT



Capitaine  
MATHIEU



Lieutenant  
BONNET



Sous-Lieutenant  
GILLET



Lieutenant  
PICOT



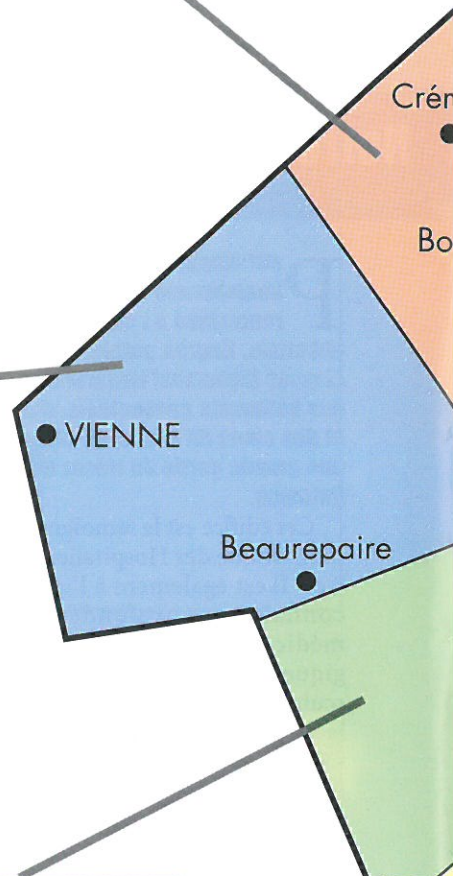
Lieutenant  
PELLEGRINI



Lieutenant  
MOUNIER-VEHIER



Adjudant-Chef  
BOURGUIGNON

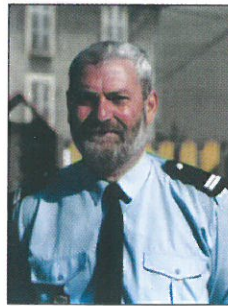




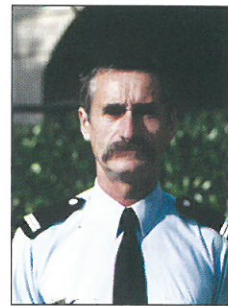
Lieutenant-Colonel  
PAILLOT



Capitaine  
BRUNEL



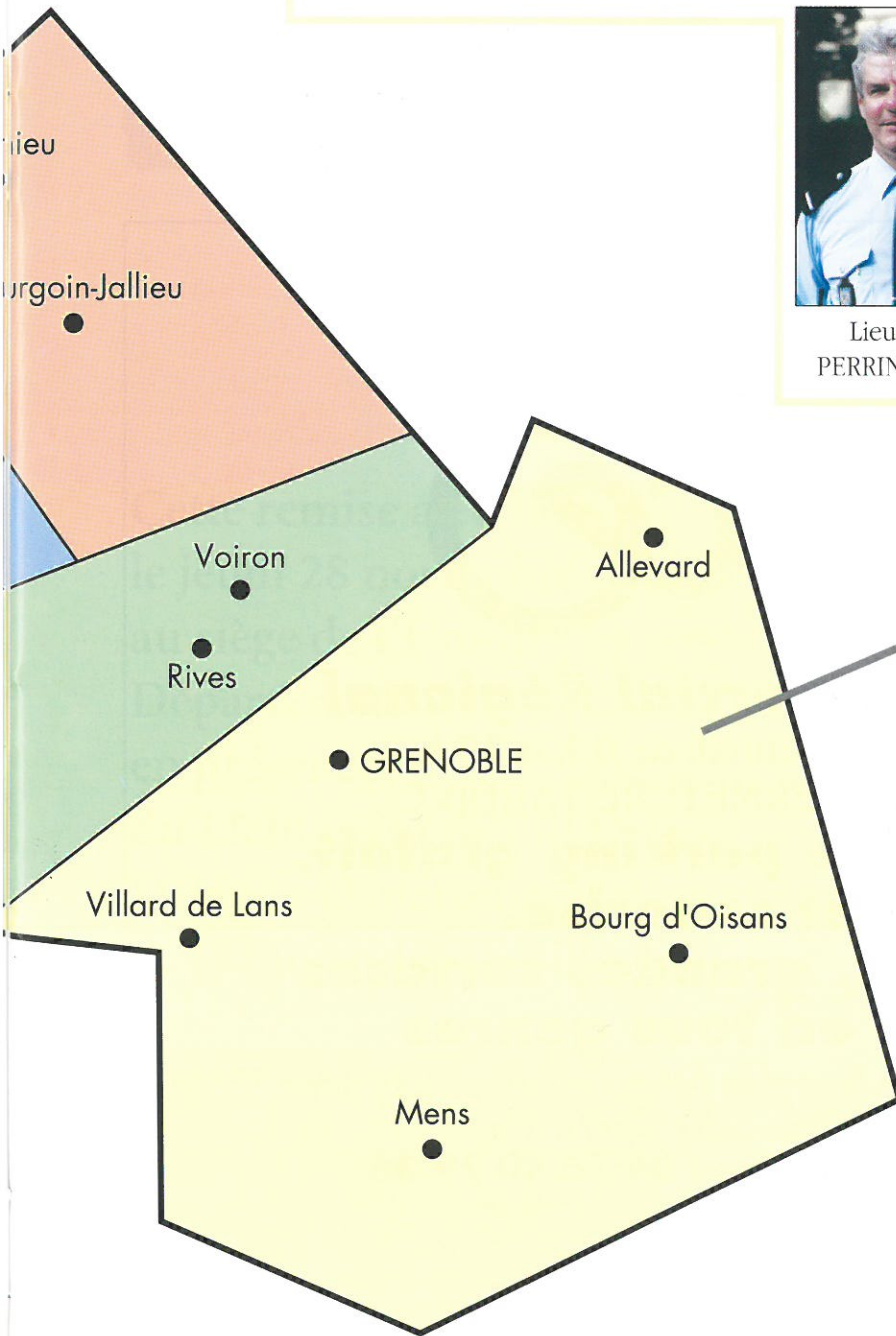
Capitaine  
RIOTTON



Lieutenant  
MILLET



Lieutenant  
BERNARD



Lieutenant  
PERRIN-PATRAS



Lieutenant  
SPERONE



Lieutenant  
GIROUTRU



Lieutenant  
LEPLAN



Lieutenant  
PONCET



Lieutenant  
GIRAUD

# LES ADMINISTRATEURS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISÈRE

# Teisseire

16021

# Grand' place

## **Le Centre Commercial Régional**

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 20 h

RESTAURATION : FERMETURE TARDIVE

**4 000 places de parking gratuit,  
couvert et sonorisé.**

**130 boutiques, grandes surfaces  
et services en tous genres**

à 2 minutes à pied d'Alpexpo et de Grenoble Alpes Congrès, accès direct TRAM

Nouvel accès : Rocade SUD - Sortie n°6

**Tél. : 04 76 09 55 45 - Fax : 04 76 40 79 36**

16043



73, rue du progrès

38176 SEYSSINET CEDEX

15986

# L'ODP remet une prime d'installation

## ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS



JC/DD/924/96  
Dossier : Toussaint

### Fondation du Commandant GUESNET

créée le 27 Mars 1926 à l'intention des Orphelins

Reconnue d'utilité publique (Décret du 28 Janvier 1928)

Placée sous le Haut Patronage de M. le Président de la République

Paris, le 21 octobre 1996

Monsieur le Lt-Colonel PAILLOT  
Président de l'Union Départementale des  
Sapeurs-Pompiers de l'ISERE

6 Avenue Victor Hugo

38170 SEYSSINET-PARISSET

Cette remise a eu lieu  
le jeudi 28 novembre 1996  
au siège de l'Union  
Départementale  
en présence  
du Lieutenant SPERONE,  
Délégué Départemental  
de l'Œuvre des Pupilles

Monsieur le Président,

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers, j'ai le plaisir de vous adresser sous ce pli un chèque bancaire de 30.000,00 francs, représentant le montant de la prime d'installation de notre Pupille, Jacky TOUSSAINT.

En effet, Jacky a eu 24 ans le 19 avril 1996.


Je vous serais reconnaissant de bien vouloir remettre ce versement à l'intéressé, au nom de l'Œuvre des Pupilles.

A titre d'information, j'adresse copie de la présente à votre Directeur Départemental, au Délégué Départemental de l'Œuvre des Pupilles, ainsi qu'au Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de SEDAN, dans les Ardennes (Corps d'origine de son père).

Vous remerciant par avance de votre collaboration,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

*Drain a vu*

LE PRESIDENT  
  
Colonel J. CAVALLIN

Siège Social : 27, rue de Dunkerque - 75010 Paris - Téléphone : 01 45 26 54 39 - Télécopie : 01 42 85 14 45



# J'apprends les premiers secours

## Jeu éducatif créé par un Sapeur-Pompier

**"Premiers secours" :  
un vrai jeu éducatif -  
et civique - pour tous**

L'Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers a acquis les droits d'un jeu éducatif sur le secourisme, pour les enfants (à partir de huit ans) et adolescents. Mais toute la famille peut s'associer aux parties...

Ce jeu a été conçu par un sapeur-pompier. Il est reconnu d'excellente qualité, unanimement, par des experts.

Dans la vie de tous les jours, les enfants peuvent être confrontés à des situations inhabituelles, lors de divers accidents :

- domestiques
- de la route
- sportifs
- de loisirs

Que feront-ils, si le secourisme leur est totalement étranger ? Des erreurs, ou encore rien du tout !



S'ils ont l'habitude de jouer à "Premiers secours", il est certain qu'ils auront acquis les rudiments et les réflexes suffisants leur permettant de porter les... premiers secours à qui en aura besoin.

Pour toute commande, prendre contact avec l'Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers  
27 rue de Dunkerque - 75010 Paris  
Tél. 01.45.26.54.39  
Fax 01.42.85.14.45

# Linde

## GAZ INDUSTRIELS

### Gaz Industriels - Gaz Scientifiques

### Propane et Butane

## Tél. : 04 74 86 40 63



# Vienne :

## la retraite pour le Commandant Langlais

La cérémonie de passation de commandement du Centre de Secours principal de Vienne, s'est déroulée le jeudi 3 octobre 1996, à 9 heures. Le Commandant Pierre LANGLAIS, parti à la retraite au mois de juillet, après avoir été pendant plus de 20 ans à la tête du Corps, laisse la place au Capitaine Jean-Yves NOISSETTE, qui arrive de Cambrai, où il assurait les fonctions de Chef de Corps et d'Inspecteur Adjoint au Directeur.

Pendant la cérémonie étaient notamment présents M. le Sous-Préfet de Vienne, M. le Président du District de Vienne, MM. les Maires des communes du District, ainsi que les responsables des administrations et des forces de l'ordre.

La garde incendie du CSP, en tenue de feu, alignée devant les engins du centre rendait hommage à son ancien Chef de Corps. M. Louis MERMAZ remettait l'insigne du Corps au Capitaine Noisette, puis le Commandant LANGLAIS passait la fourragère du Corps à son successeur.



Les deux Chefs de Corps déposèrent ensuite une gerbe de fleurs et observèrent une minute de silence en mémoire des Morts au feu du Centre de Secours Principal de Vienne.

Lors des discours qui suivirent, les intervenants remercièrent le Commandant LANGLAIS pour le travail accompli pendant toute sa carrière

et souhaitèrent la bienvenue au Capitaine NOISSETTE.

Cette cérémonie, voulue simple, s'est déroulée dans un climat convivial. Tous les participants se sont donnés rendez-vous le samedi 7 décembre 1996, à l'occasion de la Sainte-Barbe du CSP Vienne, pour fêter dignement le départ à la retraite du Commandant LANGLAIS.

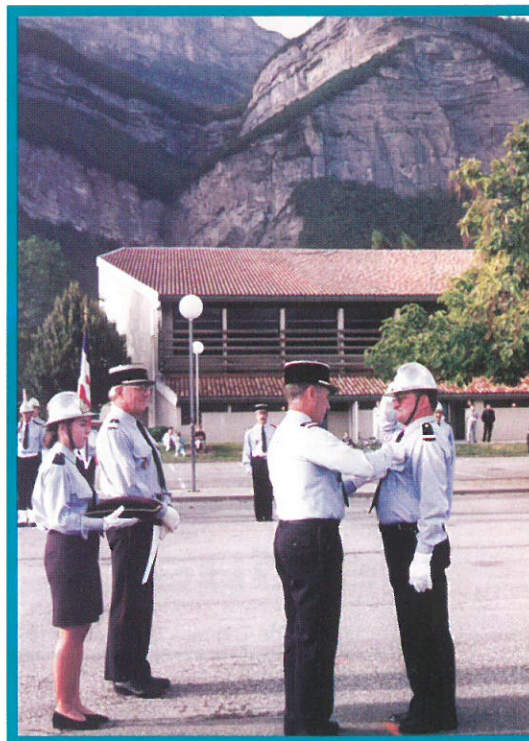
## Centre de Secours de Crolles :

# hommage à Elso Vannucci

Le 28 septembre 1996 s'est achevée la carrière du Lieutenant VANNUCCI, qui prenait sa retraite après 37 années passées au service de sa commune, 10 années comme Sapeur-Pompier, puis 27 en qualité de Chef de Corps.

La cérémonie, dirigée conjointement par le Colonel BOURGEOIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, et par le Maire, Jean-Claude PATUREL, a été suivie par un public très nombreux.

On notait la présence du Lieutenant-Colonel PAILLOT, Président de l'Union Départementale, du Capitaine SUCHET, IAD du secteur 5 et Chef de Corps de Saint-Martin-d'Hères, du Lieutenant JEYMOND, Chef de Corps de Vaulnaveys-le-Bas, ancien Vice-Président départemental et national, de Paul JARGOT, ancien Sénateur-Maire de Crolles, du Conseiller Régional François BROTTE, du Conseiller Général Georges BESCHER, de MM. VIDAL et FAIELLA, Maires de Bernin et Lumbin.





**AIR LIQUIDE**

**Centrale de production  
des Gaz de l'Air**  
38560 JARRIE  
Tél. 04 76 68 85 22

**Région Dauphiné-Savoie**  
20, rue Jean Pain - 38600 FONTAINE  
Tél. 04 76 85 97 10 - 04 76 85 97 03  
Fax 04 76 08 41

15991



**ISOBOX PSE - PLATRES LAMBERT SNC**  
Direction Régionale des Ventes - Sud-Est  
Zone Industrielle de Leveau 1604  
38216 Vienne cedex  
France  
Tél. : 04 74 31 16 40  
Fax : 04 74 85 68 04

Fabricant de produits isolants  
à base de Polystyrène Expandé  
Plâtres allégés, à projeter  
Carreaux de plâtre  
etc...

16018



**PAPETERIES  
Sibille-Stenay**

**G R O U P E S I B I L L E - D A L L E**

Usine de la Gère - 38780 PONT-EVEQUE

Tél. 04 74 16 10 10 - Fax 04 74 16 10 11

15997



**VÉHICULES ANTI-INCENDIE  
ET DE SAUVETAGE**

**sides**

**AÉRONAUTIQUE - PÉTRO-CHIMIE - SÉCURITÉ CIVILE**

182, rue de Trignac - B.P. 146 - 44603 SAINT-NAZAIRE cedex - tél. 02 40 17 18 00 - téléx 700 094 Sidesco - fax 02 40 17 18 03

16044



Brocey, puis au bâtiment neuf inauguré en 1989, tu as toujours été à pied d'œuvre, toujours prompt à réclamer aux élus davantage de moyens. Des 30 feux par an aux 600 sorties actuelles, centrées sur le secours aux personnes, qui réclament des compétences et une technicité diversifiées, tu as toujours été à pied d'œuvre, engageant les hommes à se former, dotant d'une organisation rigoureuse les équipes que constituent les 36 membres de ce Corps. Du petit CPI au Centre de Secours que nous sommes devenus en

1993, tu as toujours été à pied d'œuvre, et nous savons tous combien cette bataille là te tenait à cœur.»

Et d'ajouter qu'il sut se faire unanimement aimer et respecter, grâce à sa foncière bonté, son calme, son caractère conciliant et l'exemple qu'il donnait : celui d'un homme courageux et travailleur, conciliant avec ses charges professionnelles une disponibilité qui ne fit jamais défaut à ses hommes.

En tant que Chef, Elso VANNUCCI, modeste, mettait toujours en avant ses adjoints. Et ce n'est pas le moindre de ses mérites que d'avoir su choisir un successeur digne de lui. Max BÉHOUCHE, 41 ans, Sous-Lieutenant, fait partie du Corps de Crolles depuis 1982. Lancé dans la carrière par le joyeux «bon vent !» du Colonel BOURGEOIS, qui affirma lui accorder toute sa confiance, il eut des mots chaleureux pour remercier, avant tout, Elso, qui lui a tant appris.

Après avoir reçu la médaille de la ville, et de nombreux cadeaux, ce dernier, ému aux larmes, trouva pourtant un ton ferme pour remercier chacun et adresser tous ses vœux à son Corps de Sapeurs.

Confiant en l'avenir, Elso VANNUCCI l'est, puisque la relève est assurée. En témoignent la nomination de son collègue et ami, mais aussi la jeunesse et la bonne santé d'une «flopée» de jeunes Sapeurs dont, signe des temps deux jeunes filles.

Que pensait donc leur «ancien» plus tard, au cours de la soirée donnée en son honneur, à les voir tous, debout sur leurs chaises, agiter des mouchoirs rouges, en chantant :

« ce n'est qu'un au revoir, Elso.»

Autour du drapeau départemental, porté par le Corps de Sassenage, et de la clique de Vizille, se regroupaient les nombreux Corps présents : celui de Crolles au grand complet, avec les deux CPI rattachés, Bernin et Lumbin, ainsi que des Officiers, Chefs de Corps et Sapeurs venus non seulement des communes avoisinantes, mais aussi de l'agglomération grenobloise, pour rendre hommage à «Elso».

Solennité de la passation des pouvoirs d'Elso VANNUCCI à Max BÉHOUCHE, émotion au moment de la remise du Mérite Départemental à l'ancien Chef, par le Lieutenant SPERONE. Tout se joue sur la place publique, au moment où les deux hommes actent symboliquement, avec le mouvement du drapeau : l'un, son départ, l'autre la prise de son commandement.

Après cette cérémonie et la lecture de l'arrêté d'honorariat, l'assistance se déplaça à l'intérieur, où le Colonel BOURGEOIS et le Maire devaient tour à tour rendre hommage à Elso VANNUCCI. Côté professionnel, le Colonel lui fit le meilleur éloge dont puisse rêver un Chef, soulignant la bonne tenue et la rigueur du Corps de Crolles, et en

remerciant publiquement Elso VANNUCCI. Pour l'encourager dans ce passage difficile, il lui rappela que la retraite doit aussi être joyeuse, et en prit à témoin les anciens venus lui souhaiter «bienvenue au club».

Jean-Claude PATUREL, pour sa part, s'adressa autant à l'ami qu'au Chef de Corps, commençant par l'anecdote qui déclencha sa vocation :

En 1959, le jeune Elso construit sa maison. Passe un vieux Pompier qui lui dit : «Si tu construis, c'est que tu vas rester. Viens donc aux Pompiers». Dix ans plus tard, Elso VANNUCCI est nommé Sous-Lieutenant, et Chef de Corps, nommé Lieutenant en 1992.

A travers le discours de Jean-Claude PATUREL, l'assistance revécut 37 années durant lesquelles l'évolution du Corps de Crolles accompagna celle de la commune. Après un retour sur les années soixante, où, faute de caserne, la moto-pompe voisinait, dans une remise, avec le corbillard et les pommes de terre de la vieille personne qui prête ce local, le Maire souligna la capacité d'Elso VANNUCCI, non seulement à s'adapter aux changements, mais à les susciter : «Du local que je viens d'évoquer à la caserne de la rue du



# HEWLETT PACKARD

## HEWLETT-PACKARD FRANCE

Etablissement Industriel  
de Grenoble  
5, avenue Raymond Chanas-Eybens  
38053 GRENOBLE CEDEX 9  
Tél. : 04 76 14 40 00

## HEWLETT-PACKARD FRANCE

Etablissement Industriel  
de l'Isle d'Abeau  
Avenue Steve Biko  
38090 VILLEFONTAINE  
Tél. : 04 74 82 30 00

## HEWLETT-PACKARD FRANCE

Etablissement Commercial  
Mini Parc  
Rue du Vieux Chêne  
38240 MEYLAN  
Tél. : 04 76 90 38 40

16040

### **L'usine du Pont-de-Claix : une position stratégique dans l'économie grenobloise**

L'usine Rhône-Poulenc du Pont-de-Claix est l'un des premiers sites industriels du Groupe en Europe, notamment par son chiffre d'affaires (3 milliards de francs) et par l'importance de ses effectifs (1 800 personnes).

Au plan local, le site distribue plus de 400 millions de francs de travaux aux entreprises régionales, reverse plus de 100 millions de taxes et redevances aux collectivités locales et aux administrations d'Etat.



16026

# ZENECA

Couleurs & Chimie Fine

une vaste gamme de colorants pour  
le cuir, le papier, les encres

UN SEUL OBJECTIF :



LA QUALITÉ TOTALE dans tous les domaines

**ZENECA Limited - Etablissement de de Saint-Clair-du-Rhône**

B.P. 5 - 38370 Saint-Clair-du-Rhône - Téléphone 04.74.31.40.00 - Télex Francol 380 758 F - Télécopieur 04.74.56.37.18

16042

# Mr. Bricolage

**BIEN CONSEILLÉ**

## TOUT POUR LA MAISON

Electro-Portatif - Bois et découpe - Outillage - Découpe verre - Encadrement - Quincaillerie  
Portes placard et intérieur - Sanitaire - Jardin - Motoculture - Electricité - Décoration  
Revêtements sol PVC et moquettes - Droguerie - Peintures - S.A.V.

**DES VENDEURS PROFESSIONNELS AU SERVICE DU CLIENT - 1800 m<sup>2</sup> DE VENTE**

**38200 VIENNE - QUARTIER DE L'ISLE - TÉL. : 04.74.31.55.49**

16049

# Le Centre de Secours de La Tour du Pin en Fête



La Sainte-Barbe 1995 s'est déroulée en présence de M.M. Alain MOYNE-BRESSAND, Député, René ANNEQUIN, Conseiller Général, Maurice DURAND, Maire de La Tour du Pin, ainsi que les Maires de notre secteur d'intervention. Mais aussi M.M. Raymond LANDES, Président du district, GONIN et DROBINSKI, représentant le Corps des Sapeurs-Pompiers au conseil municipal, Mmes et MM. les adjoints et conseillers municipaux, le Commandant PHELEBON, représentant le Colonel BOURGEOIS, Directeur départemental.

Le Commandant GIORDANI (brigade de gendarmerie de La Tour du Pin), le Lieutenant JOCTEUR, représentant le Commandant KEISER, du Centre de Secours principal du Nord-Isère, le Commandant MARION, ancien Chef de corps du CSP Nord Isère, le Capitaine Honoraire Jean-Marie GAUTHIER,

ancien Chef de Corps de La Tour du Pin, les Chefs de Corps ou leurs représentants des Centres de Première Interventions, ainsi que M. SYLVESTRE, receveur des postes.

Après qu'aient été excusées les personnalités absentes, la cérémonie débutait par une importante remise de diplômes et de médailles, en ce jour de fête des Sapeurs-Pompiers. Quatre remises de médailles d'honneur, pour 20, 25 et 35 ans :

- Médaille d'argent pour 20 ans de présence : Sapeur 1<sup>re</sup> classe Gérard BONNIN et Caporal-Chef Christian SALLAMAND,
- Médaille de vermeil pour 25 ans de présence : Sapeur 1<sup>re</sup> classe Claude PILOZ.
- Médaille d'or pour 35 ans de présence : Lieutenant Max FERRAND, Chef de Corps.

## Remises de diplômes

Eut ensuite lieu une remise de diplômes : AFPS, CFAPSE, CFAPSR, TGO et risques chimiques.

### Attestation de Formation aux Premiers Secours :

Bernard LESAINT  
Mickaël HENNACHE  
Fabrice FRECHET  
Sylvain RAMON  
Stéphane GENIN  
Romuald LEBON

### Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe :

Richard CORDELIER  
Ludovic LOMBARD

### Certificat de formation aux activités de premiers secours routiers :

Denis RABATEL  
Richard CORDELIER  
Ludovic LOMBARD

### T.G.O «Formation de base de Sapeur-Pompier Volontaire» :

Fabrice COCHARD  
Fabrice FRECHET  
Stéphane GENIN  
Mickaël HENNACHE  
Romuald LEBON  
Ludovic LOMBARD  
Thomas LESAINT  
Sylvain RAMON

### Initiation à l'intervention face aux risques chimiques

Sous-Lieutenant  
Jean-Pierre GAUTHIER



**CREDIT LYONNAIS**

A votre service, 26 agences sur  
Grenoble et ses environs...



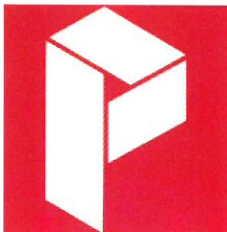
# Géant

SAINT MARTIN D'HÈRES

**SAINT MARTIN D'HERES**  
Avenue Gabriel Péri - Tél. : 04 76 59 51 51

16057

**NOUS PROTÉGEONS  
LA VIE DE VOS  
INVESTISSEMENTS**



**PEINTURES INDUSTRIELLES  
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX  
ISOLATION**

**PREZIOSO**

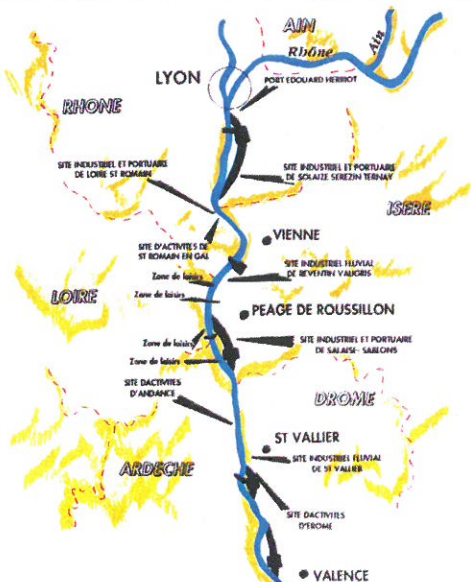
BP n° 2 - 38370 SAINT-CLAIR-DU-RHONE - FRANCE - TÉL. : 04 74 56 42 28 - TÉLEX 300 516 - FAX 04 74 56 37 59

16028

**CNR**

*La C.N.R. étudie, réalise, exploite, en France et dans le monde, tous types d'aménagements hydrauliques et fluviaux à buts multiples : hydro-électricité, navigation, hydraulique agricole, protection contre les crues, sports et loisirs de l'eau, valorisation du potentiel des cours d'eau, environnement, conservation du patrimoine naturel.*

La C.N.R. : le partenaire des collectivités locales



**COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE**  
SOCIÉTÉ ANONYME D'INTERET GENERAL  
AGENCE DE VIENNE - TM

3, Quai Frédéric Mistral - 38201 VIENNE Cedex - Tél. 04 74 53 35 66 - Fax 04 74 31 93 75

16036



**SICN**

SICN,  
filiale de COGEMA à 100 %  
développe les activités  
suivantes :

- Production de composants mécaniques de haute précision et d'assemblages pour les industries nucléaire, spatiale et de la Défense
- Conception et réalisation d'équipements de procédés spéciaux : systèmes de contrôle, robots, installations en boîtes à gants
- Dispositifs instrumentés pour essais de sûreté et d'irradiation
- Dépôts physiques sous vide ou sous atmosphère contrôlée, projection plasma

**Direction générale :**

B.P. 1 - 38113 VEUREY-VOROIZE  
Tél. : 04 76 86 90 00 - Télex : 320 714  
Télécopie : 04 76 86 90 20

16024

# Statuts de l'UDSP 38

## UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISÈRE

Union d'Associations régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 6, av. Victor-Hugo - SEYSSINET-PARISSET (38170)

### TITRE I

**DENOMINATION, SIEGE, OBJET  
ET DUREE DE L'ASSOCIATION**

#### Article 1<sup>er</sup>

*dénomination, siège social*

Entre les Associations de Sapeurs-Pompiers du département de l'Isère, il est formé une union d'associations dénommée "UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISÈRE", dont le siège est à SEYSSINET PARISSET (38170) - 6, Avenue Victor Hugo.

#### Article 2

*objet*

Cette Union a pour buts :

1° - de resserrer les liens d'amitié qui unissent tous les membres des Corps de Sapeurs-Pompiers de l'Isère et de rechercher les moyens propres à améliorer leur sort.

2° - de réunir pour l'exercice de leurs devoirs professionnels tous les Corps de Sapeurs-Pompiers du département et de créer entre eux un lien qui les unissent.

3° - d'étudier toutes les questions se rattachant à l'organisation des services d'incendie et de secours, à leur perfectionnement et à l'amélioration des procédés et moyens de leur mise en œuvre.

4° - de gérer au mieux de l'intérêt des Sapeurs-Pompiers Volontaires et des Sapeurs-Pompiers Professionnels, les subventions spécifiques versées par le Conseil Général, la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère, ou tout autre organisme.

5° - d'encourager, de favoriser et de récompenser les manifestations organisées sous son égide et intéressant les Sapeurs-Pompiers.

6° - d'accorder des secours en cas de maladie ou d'accidents aux Sapeurs-Pompiers, après enquête du Conseil d'Administration et d'organiser tous systèmes de protection sociale.

7° - d'informer les Sapeurs-Pompiers de l'Isère par l'édition de brochures ou périodiques spécifiques.

8° - d'encourager la motivation des Sapeurs-Pompiers par l'attribution

d'une distinction honorifique dite "Mérite de l'Union Départementale" aux Sapeurs-Pompiers dignes de la recevoir.

9° - d'administrer, de gérer ou posséder toutes maisons de vacances ou de retraite réservées aux Sapeurs-Pompiers de l'Isère et à leurs familles.

10° - d'encourager et de favoriser la formation professionnelle initiale et continue des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

et, d'une manière générale :

\* de collaborer à tous projets et de participer à tous organismes, associations ou sociétés ayant une relation avec cet objet, ainsi que toutes actions ou entreprises, complémentaires ou annexes au présent objet, pourvu qu'elles ne mettent pas en cause le but non lucratif de l'Union.

#### Article 3

*durée*

La durée de l'Union est illimitée. Elle ne peut être dissoute que par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### TITRE II

**COMPOSITION  
DE L'ASSOCIATION ADMISSION  
ET RADIATION DES MEMBRES**

#### Article 4

*composition*

L'Union Départementale se compose de l'ensemble des Amicales des Corps et des Associations des jeunes Sapeurs-Pompiers du Département de l'Isère, régulièrement constituées et composées de Sapeurs-Pompiers volontaires et/ou professionnels, et représentées par leurs délégués dûment mandatés.

L'Union Départementale peut comprendre, en outre, à titre individuel des membres d'honneur choisis par le Conseil d'Administration parmi les personnes qui, par leurs actions ou leurs qualités, auront rendu des services signalés à l'Union Départementale.

#### Article 5

*admission*

Les Associations visées à l'article 4, adressent au Président de l'Union la

demande d'adhésion portant engagement de se conformer aux statuts et de payer la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est souverain pour décider ou non l'adhésion de l'Association candidate.

#### Article 6

*radiation*

Les membres des Associations de Sapeurs-Pompiers adhérentes à l'Union Départementale perdent leurs droits aux avantages de l'Union :

- par démission,
- par radiation,
- décès,
- en cas de retrait de l'Union ou de dissolution de l'Association adhérente.

### TITRE III

**RESSOURCES DE L'UNION,  
COTISATIONS,  
ENGAGEMENTS  
ET FONDS DE RESERVE,  
LOCAUX ET BIENS MEUBLES  
MIS A LA DISPOSITION DE  
L'UNION,  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### Article 7

*ressources*

Les ressources de l'Union se composent :

- a) des cotisations et souscriptions de ses membres,
- b) des subventions qui lui sont accordées,
- c) des produits de toute nature en rapport avec son objet,
- d) du revenu de ses biens,
- e) des dons et legs,
- f) et de toutes ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

#### Article 8

*cotisations*

Chaque Association, membre de l'Union, verse pour chacun de ses propres membres actifs, une cotisation annuelle dont le taux est fixé en Assemblée Générale.

Les cotisations sont payables avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année.

Toute Association refusant de payer les cotisations correspondant à son effectif de membres actifs au 1<sup>er</sup> janvier, perd, trente jours après réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée, le bénéfice des avantages reconnus collectivement aux adhérents de l'Union.

## Article 9

### engagements

Le patrimoine de l'Union répond seul de ses engagements quelles qu'en soient la nature ou la cause, sans qu'aucun de ses membres, même ceux qui participent à son administration, puisse en être tenu personnellement responsable.

## Article 10

### fonds de réserve

Le fonds de réserve comprend :

- les économies réalisées sur les ressources annuelles de l'Association, portées en réserve par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- les immeubles nécessaires au fonctionnement de l'Association.

## Article 11

### locaux et biens de l'UD

L'Union Départementale s'autorise à louer ou acquérir des biens mobiliers et immobiliers pour son activité associative.

## Article 12

### Commissaires aux comptes

Dans le but de veiller de façon permanente à la régularité des écritures comptables, deux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant sont nommés par le Conseil d'Administration.

Le Trésorier doit, à la demande des Commissaires aux Comptes et pour l'exercice de leur mission, remettre tous les documents comptables qui peuvent lui être demandés.

Les Commissaires aux Comptes vérifient et certifient sincère et véritable la comptabilité de l'Union. Ils rendent compte de leur mission par un rapport circonstancié au Conseil, qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## TITRE IV

### ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

## Article 13

### Conseil d'Administration

1°) L'Union est administrée par un Conseil d'Administration de 32

membres renouvelables par quart tous les ans.

Les modalités de cette élection sont déterminées par le Règlement Intérieur.

2°) Le Conseil d'Administration comprend obligatoirement des Officiers, Sous-Officiers, Caporaux ou Sapeurs-Pompiers en activité de service. Les administrateurs atteints par la limite d'âge pourront terminer leur mandat, mais ne peuvent être réélus. Pendant la période où ils terminent leur mandat, ils bénéficient des avantages de l'Union y compris les assurances.

3°) Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est nécessaire sur convocation du Président ou du tiers des membres. Il doit obligatoirement se réunir trois fois par an.

4°) Le Conseil d'Administration élit pour une durée de trois ans et à la majorité absolue dans les conditions déterminées par le Règlement Intérieur :

- le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers,
- les Membres du Comité Exécutif,
- les Membres du Bureau.

Le Comité Exécutif se réunit sur la convocation de son Président. Il est chargé de l'exécution de toutes les affaires courantes.

Il est composé :

- du Président,
- d'un premier Vice-Président Délégué,
- de deux Vice-Présidents, l'un pour l'arrondissement de GRENOBLE, l'autre pour les arrondissements de VIENNE et de LA TOUR DU PIN,
- du Secrétaire Général,
- du Trésorier Général.

Le Bureau de l'Union est chargé de la préparation des Conseils, congrès et manifestations diverses. Il est composé :

- des membres du Comité Exécutif,
- du Secrétaire Général Adjoint,
- du Trésorier Général Adjoint,
- d'un représentant de chaque secteur. Ceux-ci désignés par les élus du secteur ont rang de Vice-Présidents de secteur.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours peut être convoqué en qualité de Conseiller Technique aux réunions du Conseil d'Administration ainsi que le délégué des Jeunes Sapeurs-Pompiers s'il n'est pas Administrateur.

5°) Le Conseil d'Administration désigne également en son sein, pour la même durée, un Commissaire vérificateur ayant les compétences requises.

Lorsqu'un Membre du Comité Exécutif du Bureau ou le Commissaire vérificateur termine son mandat d'administrateur, s'il n'est pas renouve-

lé ou ne peut pas être renouvelé, une élection partielle intervient.

6°) Le Conseil d'Administration peut enfin désigner des Commissions dont la liste ci-après n'est pas limitative.

- Commission des Finances,
- Commission de la Formation,
- Commission Sportive et des Manifestations,
- Commission du Journal,
- Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers,
- Commission sociale,
- Commission des affaires juridiques.

Ces Commissions comprennent :

- \* des Administrateurs,
- \* des Sapeurs-Pompiers qualifiés cooptés par le Conseil d'Administration,
- \* des Sapeurs-Pompiers ayant cessé leur activité ou des personnes non Sapeur-Pompier pour lesquels une assurance aura été contractée.

La composition de ces Commissions est déterminée par le Règlement Intérieur.

## Article 14

### réunions du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués au moins huit jours à l'avance, sauf urgence reconnue, par lettre du secrétaire indiquant l'ordre du jour, sur décision du Président ou à la demande du tiers des membres du Conseil.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres le constituant statutairement est présente. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Chaque réunion du Conseil d'Administration donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal détaillé qui doit figurer dans le registre des délibérations côté et paraphé comme prévu par la loi.

Le procès-verbal lu au début de la réunion suivante est soumis à l'approbation des administrateurs ayant participé aux délibérations. Après approbation, il peut être porté à la connaissance de toutes les associations faisant partie de l'Union Départementale à l'occasion du Congrès annuel.

Tout membre du Conseil d'administration qui ne sera pas présent à deux séances consécutives, sans en avoir averti le Président, sera rappelé à l'exécution de son mandat. Si après un avertissement, il manque à la séance suivante, sans prévenir, il sera considéré comme démissionnaire de ses fonctions et il ne pourra se représenter comme Administrateur.



## Article 15

### statut des Administrateurs

Les fonctions d'Administrateur sont gratuites. Seuls les frais de déplacement et voyages engagés pour les activités de l'Union Départementale peuvent être remboursés sur décision du Conseil d'Administration et dans le cadre des précisions données par le Règlement Intérieur.

## Article 16

### comité des Administrateurs honoraires

Il peut être constitué un Comité des Administrateurs Honoraires composé d'anciens Administrateurs ayant accompli au moins deux mandats au sein du Conseil d'Administration. Les Administrateurs qui ont dû cesser leurs fonctions pour raison médicale peuvent figurer à ce Comité sur décision du Conseil d'Administration.

Il peut comprendre :

- des Présidents Honoraires,
- des Vice-Présidents Honoraires,
- des Administrateurs Honoraires.

Les membres de ce Comité sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration, ils y ont voix consultative. La responsabilité civile de l'Union leur est acquise à l'occasion de ces réunions.

## Article 17

### pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de l'Union, en particulier et sans que cette énumération soit limitative :

- il arrête le bilan financier de l'exercice pour le présenter à l'appréciation de l'Assemblée Générale,
- il adopte le rapport annuel d'activités, le budget prévisionnel et le programme d'action de l'exercice suivant que lui présente le Président,
- il autorise toutes acquisitions mobilières ou immobilières, souscriptions, aliénations ou locations, emprunts, prêts et garanties nécessaires au fonctionnement de l'Union, sous réserve de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale pour certains de ces actes,
- il contrôle l'activité des membres du Bureau.

## Article 18

### personnel salarié

L'Union Départementale peut, si le Conseil d'Administration le juge utile, s'adjoindre pour la gestion journalière, le concours d'une ou plusieurs personnes salariées à temps plein ou partiel.

## TITRE V

### ASSEMBLEES GENERALES

## Article 19

### assemblée générale ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend toutes les Associations, membres de l'Union, à jour de leur cotisation.

Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association.

L'ordre du jour est arrêté par le Président et indiqué sur les convocations.

Aucune question ne peut être ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée si elle n'a pas été portée à la connaissance du Président, par écrit, huit jours au moins avant la réunion de cette Assemblée.

Les additifs à l'ordre du jour, demandés après ce délai, ne pourront être discutés qu'après épuisement de l'ordre du jour, si l'Assemblée y consent.

Le délai de convocation est, sauf urgence reconnue, de quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée est celui du Conseil.

Chaque Association membre ne dispose que d'une voix. Elle est représentée par un délégué dûment mandaté qui, en cas d'empêchement, peut donner un pouvoir écrit à son suppléant.

L'Assemblée Générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre des présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur l'activité et la gestion de l'Union. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice à venir et étudie toutes les questions et projets régulièrement inscrits à son ordre du jour.

Elle autorise les acquisitions, aliénations ou échanges des immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet social, ainsi que les emprunts et constitutions d'hypothèques ou de garanties de toute nature sur les biens de l'Union.

Elle procède à l'élection et au renouvellement des membres du Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article 13 et dans le Règlement Intérieur.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est établi un procès-verbal des Assemblées Générales. Ce procès-verbal est enregistré à son ordre chronologique sur le même registre que les procès-verbaux du Conseil d'Administration. Le

contresignent, outre le Secrétaire de séance, le Président et deux Administrateurs, après lecture à la première séance du Conseil d'Administration, suivant l'Assemblée Générale dont il s'agit.

## Article 20

### assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Président ou sur la demande du quart des associations membres de l'Union ou de la moitié des membres du Conseil d'Administration.

Elle a compétence pour procéder à la modification des statuts, ou à la dissolution de l'Union.

L'Assemblée Générale ainsi réunie, doit se composer de la moitié des associations membres de l'Union. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et elle peut statuer alors, quel que soit le nombre des associations membres présentes.

Les modalités prévues à l'article précédent sont applicables à la convocation, à la représentation des associations membres et à la tenue de l'Assemblée.

Les délibérations sont votées à la majorité absolue des voix des associations membres présentes ou représentées.

## Article 21

### dissolution

En cas de dissolution de l'Union, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui l'a prononcée.

Les immeubles, les fonds et le matériel seront employés à l'extinction du passif de l'Union. Le surplus sera réservé à l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français, reconnue d'utilité publique et dont le siège est à PARIS, 27, Rue de Dunkerque.

## TITRE VI

### REGLEMENT INTERIEUR ET FORMALITES

## Article 22

### règlement intérieur

Un Règlement Intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

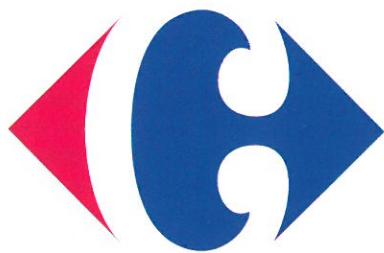
Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Union.

## Article 23

### formalités

Le Président, au nom du Conseil d'Administration, est chargé de remplir

# Carrefour



## Carrefour Meylan

**1, boulevard des Alpes  
38240 Meylan**

**Tél. 04 76 04 21 04**

toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'effectuer ces formalités.

## TITRE VII

### DISPOSITIONS DIVERSES

#### Article 24

##### concours et instructions

Dans le but de stimuler les Corps de Sapeurs-Pompiers et les Sapeurs-Pompiers eux-mêmes, d'entretenir dans leurs rangs, la discipline, de les encourager à se perfectionner au cours des manœuvres théoriques et pratiques, indispensables à l'exécution de leurs missions, l'Union Départementale pourra organiser annuellement une ou

plusieurs manifestations au cours desquelles auront lieu des concours de manœuvres.

L'Union Départementale peut également organiser sous sa propre autorité ou en association avec la Direction Départementale des manifestations sportives de toute discipline.

#### Article 25

##### affiliation de l'Union et de ses membres

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère est affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français dont le siège est à PARIS, 27, Rue de Dunkerque.

L'Union Départementale adhère également à l'Union Régionale. Chaque Association, membre de l'Union

Départementale, est tenue d'adhérer à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers et à l'Union Régionale.

#### Article 26

##### neutralité politique et religieuse

Les questions et les discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites au sein de l'Union.

Les présents statuts modifiés ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 1995

A Grenoble, le 27 juillet 1995

Le Président

Le Secrétaire

# Règlement intérieur

# Règlement intérieur

**Ce règlement, annexe des statuts, a été adopté par l'assemblée générale ordinaire de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, en date du 2 juillet 1995.**

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

Le Règlement Intérieur établi par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire détermine les conditions d'application des statuts. Il peut être modifié ou complété sur proposition du Conseil d'Administration.

Les dispositions du Règlement Intérieur sont applicables à toutes les Associations, membres de l'Union, et à leurs propres membres.

#### ARTICLE 2

##### SIÈGE SOCIAL

##### ET SIÈGE ADMINISTRATIF

L'Union Départementale a son siège social à Seyssinet-Pariset (38170) - 6, Avenue Victor Hugo.

Le siège social et le siège administratif peuvent être changés sur simple décision du Conseil d'Administration, approuvée par les deux tiers de ses membres.

## CHAPITRE II

#### ARTICLE 3

##### PRESIDENT DU CONSEIL

##### D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration porte le titre de Président de l'Union.

Il est élu au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut proposer plusieurs candidats, choisis parmi ses membres.

L'élection a lieu à bulletins secrets, à la majorité absolue pour le premier tour.

Pour les tours suivants, seule la majorité relative est requise.

Le Président de l'Union ordonne les dépenses de l'Union et vise toutes les pièces nécessaires pour la gestion financière.

Il est juridiquement responsable du fonctionnement de l'Union.

Il fixe la date des réunions :

- du Comité Exécutif, du Bureau, du Conseil d'Administration,
- de l'Assemblée Générale.

Il préside de droit, toutes les assemblées et commissions nommées par le Conseil.

Il peut déléguer ses pouvoirs au Vice-Président délégué ou au rapporteur des commissions.

Il représente l'Union Départementale aux assemblées générales de la Fédération.

#### ARTICLE 4

##### VICE-PRESIDENT DU CONSEIL

##### D'ADMINISTRATION

Les Vice-présidents secondent le Président. Le Vice-président délégué, élu par le Conseil, remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

En cas de démission ou de décès du Président, le Vice-président délégué assume provisoirement la présidence et dans un délai de deux mois convoque le Conseil d'Administration pour pourvoir au remplacement du Président.

#### ARTICLE 5

##### SECRETAIRES

Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint, sont chargés des convocations et de la correspondance. Ils présentent au Conseil d'Administration les demandes d'admission, les démissions, les propositions de radiation ou d'exclusion des unionistes ayant contrevenu aux statuts et au présent Règlement Intérieur.

Ils sont chargés de faire assurer la tenue des différents registres et contrôles de l'Union.

Ils rédigent et soumettent au Conseil d'Administration le compte rendu moral présenté chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le classement et la conservation des dossiers de plus de deux ans sont assurés au siège de l'Union Départementale.

## ARTICLE 6

### TRESORIER

Le Trésorier Général est responsable de la gestion des finances de l'Union et notamment des liquidités, fonds, titres et biens lui appartenant.

Il centralise toutes les recettes et les dépenses.

Il effectue les placements et les retraits de fonds sur pièces signées du Président.

Il communique au Conseil d'Administration la situation financière de l'Union.

Il arrête les comptes de fin d'exercice de façon à pouvoir remettre ses registres et les pièces justificatives à la disposition des Commissaires aux Comptes.

Le Trésorier Adjoint seconde le Trésorier Général et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

## ARTICLE 7

### ELECTION DES VICE-PRESIDENTS, SECRETAIRES ET TRESORIER

Ils sont élus par le Conseil d'Administration au scrutin de liste. Cette élection fait suite à l'élection du Président.

Les élus de chaque secteur élisent également pour la même durée le Vice-président du secteur.

## ARTICLE 8

### ELECTION DES COMMISSAIRES VERIFICATEURS

Sur proposition du Président, le Conseil élit pour la même durée de trois ans les Commissaires Vérificateurs, conformément à l'article 13 des statuts.

## ARTICLE 9

### COMPOSITION DES COMMISSIONS

#### \*Commission des finances

##### COMPOSITION :

Cette Commission est composée du Comité Exécutif de l'Union Départementale et des Commissaires Vérificateurs. Les Commissaires aux Comptes participent si nécessaire aux réunions de cette Commission.

##### ATTRIBUTIONS :

- préparation du budget,
  - fixation du prix des cotisations,
  - examen des crédits additionnels, budgétaires ou extra-budgétaires
- demandes, placement des fonds dispo-

nibles, avis sur l'acceptation et l'emploi des dons et legs.

#### \* Commission sociale

##### COMPOSITION :

Elle est composée de membres du Conseil d'Administration désignés par le Président. Elle peut être complétée par des personnes qualifiées ayant la qualité de Sapeurs-Pompiers ou non.

Cette Commission est dirigée par un animateur désigné par le Conseil d'Administration de l'Union et autant de délégués que nécessaire.

##### ATTRIBUTIONS :

Cette Commission procède à l'examen des cas ou des situations pouvant présenter un caractère social.

#### \* Commission de la formation

##### COMPOSITION :

Elle est composée de membres du Conseil d'Administration de l'Union désignés par le Président.

Cette Commission est dirigée par un animateur désigné par le Conseil d'Administration de l'Union et autant de délégués que nécessaire.

##### ATTRIBUTIONS :

Cette Commission assure la bonne marche de la formation dans tous les Corps de Sapeurs-Pompiers en relation avec la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

#### \* Commission des affaires juridiques

##### COMPOSITION :

Elle est composée de membres du Conseil d'Administration désignés par le Président. Elle peut être complétée par des personnes qualifiées ayant la qualité de Sapeurs-Pompiers ou non.

Cette Commission est dirigée par un animateur désigné par le Conseil d'Administration de l'Union et autant de délégués que nécessaire.

##### ATTRIBUTIONS :

Cette Commission examine l'ensemble des questions de nature juridique du ressort de l'Union.

#### \* Commission sportive et des manifestations

##### COMPOSITION :

Elle est composée de membres du Conseil d'Administration de l'Union Départementale et des délégués pris hors du Conseil.

Cette Commission est dirigée par un animateur désigné par le Conseil d'Administration de l'Union Départementale.

##### ATTRIBUTIONS :

- organisation des manifestations sportives et autres, en collaboration avec l'Officier des Sports de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Le calendrier des manifestations sportives et autres sera soumis à l'approbation du Comité Exécutif de l'Union.

#### \* Commission du journal "Le Sapeur-Pompier de l'Isère"

Le Président de l'Union est directeur de la publication.

Elle est composée des membres du Comité Exécutif de l'Union et d'autant de membres que nécessaire, pris au sein ou hors du Conseil d'Administration.

Chaque Corps ou Association de Sapeurs-Pompiers, membre de l'Union, peut faire parvenir des articles sur quel que sujet que ce soit afin de faire un journal clair et attrayant.

#### \* Commission Jeunes Sapeurs-Pompiers

Elle est composée de membres du Conseil d'Administration de l'Union désignés par le Président ainsi que des délégués pris hors du Conseil.

Cette Commission est dirigée par un animateur désigné par les responsables des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers. Elle organise ses manifestations officielles sur un calendrier qui doit être soumis à l'approbation du Comité Exécutif.

#### \* Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers

Cette Commission est composée par les membres actifs et honoraires du Conseil d'Administration et des adhérents des associations membres.

##### ATTRIBUTIONS :

Elle a pour mission de favoriser le regroupement des Anciens Sapeurs-Pompiers qui le souhaitent.

## ARTICLE 10

### FRAIS DE DEPLACEMENT

Les fonctions d'Administrateur sont gratuites. Toutefois, des frais de déplacement pourront être alloués sur présentation de justificatifs. Pour les indemnités kilométriques un barème est fixé par le Conseil d'Administration en début d'année.

Toutefois, aucune indemnité ne pourra être demandée pour des déplacements motivés par des réunions de Conseil d'Administration, de Bureau, du Comité Exécutif ou des Commissions de l'Union Départementale.

## CHAPITRE III

## ARTICLE 11

### OBLIGATIONS DES UNIONISTES

Les membres de l'Union paient une cotisation annuelle proposée par le Conseil et approuvée par l'Assemblée Générale annuelle.

Le paiement des cotisations doit intervenir avant le 1er mars de chaque année, tout retard entraîne la perte des droits et avantages accordés par l'Union.

Ces mesures ne concernent en aucun cas les adhésions faites en cours d'année.

## ARTICLE 12

### EMBLEME

L'Union possède un drapeau du modèle réglementaire.

Le drapeau est remis, lors du Congrès, aux responsables du Corps de Sapeurs-Pompiers organisateur qui en assure la garde d'honneur durant une année.

Cette garde d'honneur est constituée par le porte-drapeau et cinq adjoints désignés par le Chef de Corps responsable.

Le Président ou un Vice-président accompagne toujours le drapeau.

L'achat du drapeau incombe à l'Union qui en assure la détention en son siège.

## ARTICLE 13

### DROIT AU DRAPEAU

Décès en mission réglementaire de Sapeurs-Pompiers, selon la décision du Comité Exécutif de l'Union.

## CHAPITRE IV

## ARTICLE 14

### ELECTION

#### DES ADMINISTRATEURS

Le département de l'Isère est divisé en quatre secteurs.

Chaque secteur élit au cours d'une réunion qui doit avoir lieu obligatoirement au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale ses représentants au scrutin secret et à la majorité relative au deuxième tour. Chaque Association ne dispose que d'une seule voix. Le représentant mandaté, s'il ne peut être présent, peut donner procuration écrite à son suppléant.

Les 32 membres du Conseil d'Administration se répartissent suivant le tableau ci-dessous :

SECTEUR	CENTRE DE SECOURS	CORPS DE 1 <sup>RE</sup> INTERVENTION	TOTAL
I Grenoble .....	7	4	11
II Rives-Voiron .....	5	3	8
III Bourgoin-Jallieu .....	5	3	8
IV Vienne .....	3	2	5

Ils sont renouvelables par quart tous les ans selon le schéma ci-dessous :

	GRENOBLE	RIVES-VOIRON	BOURGOIN JALLIEU	VIENNE
Série A	2 CS	2 CS	1 CS + 1 CPI	2 CS
Série B	2 CS + 1 CPI	1 CS + 1 CPI	1 CS + 1 CPI	1 CS
Série C	1 CS + 2 CPI	1 CS + 1 CPI	2 CS	1 CPI
Série D	2 CS + 1 CPI	1 CS + 1 CPI	1 CS + 1 CPI	1 CPI

Pour la préparation des élections, les candidatures seront sollicitées par le Vice-président du secteur par courrier adressé un mois avant la réunion à tous les Chefs de Corps.

Les candidatures devront parvenir, au Vice-président de Secteur, au plus

tard une semaine avant la date de la réunion du secteur. Une copie est adressée au Président de l'Union Départementale.

Pour le vote, la majorité est obligatoire au 1<sup>er</sup> tour, la majorité relative au suivant, chaque catégorie (C.S et CSP - CPI) votant pour les candidats de sa catégorie. Les candidats appartenant à la DDSIS peuvent se présenter dans le secteur de leur choix dans la catégorie CS. Les élus prennent leurs fonctions après l'Assemblée Générale en cours.

Le présent Règlement Intérieur a été adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 1995, sur proposition du Conseil d'Administration.

Le Président

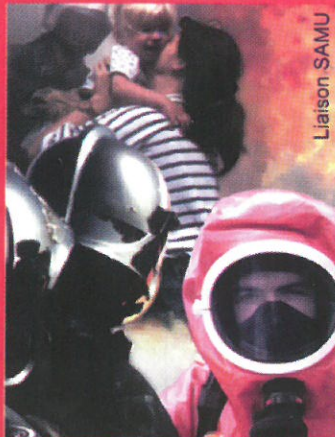
Le Secrétaire général

Nous rappelons à nos lecteurs que le siège social de l'UD est transféré, depuis le 26 octobre 1996, à Meylan :  
"Le Manival"  
11, av. du Vercors  
Voyez page 7 notre article

## Possibilité de l'obtenir auprès de l'Union Départementale

24/24 Les sapeurs-pompiers  
18 vous répondent

EN CAS D'URGENCE



Liaison SAMU

Partout en France

18 Le Numéro du Samu

RESTEZ CALME ET INDIQUEZ CLAIREMENT :

- Le lieu de l'accident (Commune, rue, numéro, étage, n° tél ...)
- La nature de l'accident (feu, explosion, fuite de gaz, accident de la route, malaise, noyade, chute, inondation, pollution, sauvetage d'animaux ...)
- Le nombre des victimes (et si possible leur état apparent.)
- La présence éventuelle de dangers spécifiques (produits chimiques, personne en péril ...)

Ne raccrochez jamais le premier

**P** **VERDUN PREFECTURE**

*Un nouveau service de*  
**La Compagnie Générale de Stationnement**

**PARKING VERDUN PREFECTURE**  
**Accessible 24 H/24**

Présence Personnel : Les Mardi,  
 Mercredi, Jeudi, Vendredi et  
 Samedi de 14 h à 20 h

Informations :  
 Accueil parking 04 76 44 70 74



LES CARRÉS D'AS DU STATIONNEMENT

16046

# HUTCHINSON



## FIT PROFILES

**Conception et réalisation  
 de profilés caoutchouc  
 et thermoplastique**

Le Pommarin - B.P. 17  
 38430 MOIRANS  
 Tél. : 04 76 35 79 00  
 Fax : 04 76 35 79 09  
 Téléx : 320 781 F

15994



**Gruppo GEROSA**

Z.I. de Montplaisir  
 38780 PONT-EVEQUE  
 Tél. 04.74.57.20.00



**les portes du succès  
 vous sont ouvertes.**

**un nouveau concept !  
 R2R emballages  
 flexibles**

16030

*Partenaire des entreprises  
 du Nord Isère,  
 la CCI met à leur disposition  
 des services concrets d'assistance  
 quels que soient leurs secteurs d'activité ou leurs tailles.*



*Elle est à votre service,  
 n'hésitez pas à faire appel à elle.*



**CHAMBRE DE COMMERCE  
 ET D'INDUSTRIE NORD ISERE**

2 Place St Pierre - BP 201  
 38201 Vienne CEDEX  
 Tél. : 04 74 31 44 00  
 Fax : 04 74 31 44 01

Espace d'Accueil  
 5 Rue Condorcet - BP108  
 38093 Villefontaine CEDEX  
 Tél. : 04 74 95 24 00  
 Fax : 04 74 95 24 01

16055

## Vienne :

# Un camion pour les Sapeurs-Pompiers de Goris (Arménie)



**A**u mois de Juin 1993, le Centre de Secours Principal de Vienne a la joie d'organiser le Congrès des Sapeurs-Pompiers de l'Isère. A cette occasion, les délégations des 7 villes jumelées à Vienne, dans le cadre du Comité des Echanges Internationaux, sont reçues pendant 4 jours ; ainsi, des Sapeurs-Pompiers venus d'Allemagne, d'Italie, de Slovénie, des Pays-Bas, du Pays de Galle, d'Espagne et d'Arménie, vont échanger leurs points de vues, parfois leurs techniques.

Pour ce qui concerne la délégation arménienne, celle-ci se résume au seul Chef de Corps de la ville de Goris : le Capitaine Souren HAGOPDJANIAN. Cet Officier explique toutes les difficultés que connaît son pays, malheureusement frappé par la guerre, et évoque l'état de pénurie dans lequel sont placées les populations de cette région montagneuse.

Les Sapeurs-Pompiers de Vienne sont très émus par les propos pathétiques de leur collègue de Goris, peut-être à cause de la forte implantation arménienne établie à Vienne depuis le début du siècle. Aussi, sur l'initiative de leur Chef de Corps, le Commandant LANGLAIS, est-il décidé d'offrir aux Sapeurs-Pompiers de Goris, une caisse à outils complète, un groupe électrogène pour pallier à la pénurie d'énergie et un camion citerne capable d'effectuer le transport d'eau potable. Alliant ainsi à la mission de lutte contre l'incendie, celle de ravitaillement de la population.

Sans attendre, le Commandant LANGLAIS se met à la recherche d'un tel véhicule. La société DANONE, implantée à

quelques kilomètres à l'est de Vienne, qui entretient d'excellents rapports avec le Corps des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours Principal de Vienne, propose de vendre pour le franc symbolique, un camion laitier qui vient d'être réformé. Ce véhicule, équipé d'une cuve en inox de qualité alimentaire est récupéré au mois de février 1994. Il entre alors à l'atelier du Centre de Secours Principal où, grâce à l'aide importante apportée par M. Le Président du District de Vienne, au travail fourni par le personnel technique du Corps et au concours financier de la Société Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vienne, il subira quelques opérations de maintenance et quelques modifications (ajout d'une motopompe notamment) pour devenir un véritable camion de lutte contre l'incendie.

C'est dans sa magnifique livrée rouge, armé des gyrophares réglementaires, que ce véhicule Magirus s'apprête à quitter Vienne pour gagner Goris via Marseille, le 20 avril 1994. Son acheminement vers Goris est organisé par la Maison de la Culture Arménienne qui, dans un élan de solidarité, a profité de l'occasion pour remplir la cuve du camion de tous les produits de première nécessité manquant tant à ses congénères. Ainsi, pâtes, sucre, lait en poudre, bougies, savonnettes, vont remplir la tonne du véhicule.

Bien que long, le périple en cargo s'effectue sans problème notable, si ce

n'est que le beau Magirus est débarqué à 800 kilomètres de la destination initialement prévue. Le Chef de Corps de Goris, au prix de multiples difficultés administratives, parvient au bout de quelques jours, à le récupérer et le conduire sans encombre dans son Centre. Est-ce le fait de sa rutilante peinture rouge, mais alors qu'il traverse des villages où les habitants manquent presque de tout, ce beau véhicule de Pompier achemine intacte sa précieuse cargaison jusqu'à bon port.

La promesse faite à Vienne, lors du Congrès Départemental, est tenue : Goris a son camion citerne.

Deux ans s'écoulent, pendant lesquels le MAGIRUS viennois assure vaillamment son service. Ce qui tourne à l'exploit, compte tenu de l'état des voies de communication, engendré par la guerre toute porche.

Malheureusement, la panne survient et même, la grosse panne. Le Capitaine Souren HAGOPDJANIAN adresse un courrier de détresse aux Sapeurs-Pompiers viennois : le moteur est hors d'usage et il est impossible d'en trouver en Arménie.

Dès réception de ce S.O.S, les Sapeurs-Pompiers se mobilisent pour rechercher un moteur de remplacement, contactent la Maison de la Culture Arménienne pour organiser l'acheminement de celui-ci dès qu'il sera trouvé.

Le Président de la Société Amicale s'assure des possibilités de financement de cette opération, y associant le Comité des Echanges Internationaux de Vienne.

Nos recherches n'aboutissent pas. Il s'agit d'un modèle de mécanique trop ancien. Le beau Magirus rouge va-t-il mourir sur cales, là-bas, si loin, alors que nous avons fondé tant d'espairs pour lui ? Cela paraît impensable. Loin de s'avouer battu, le Commandant LANGLAIS propose au Président de la Société Amicale de solliciter, par courrier conjoint, la société Iveco.

M. METREAU, responsable des ventes de la Société Iveco, se manifeste téléphoniquement dès réception de

notre lettre. Il mobilise le réseau commercial français et international de la firme. Quelques jours plus tard, il a la joie de nous apprendre l'existence d'un moteur d'occasion, le neuf n'existant plus, chez un concessionnaire de l'Yonne. Cette première bonne nouvelle est doublée d'une seconde : Iveco intervient pour 50 % sur la charge financière d'acquisition du moteur. Dès cette annonce, le moteur si précieux est retenu auprès du concessionnaire.

Le samedi 21 septembre 1996, au stand de la Société Iveco dans le cadre du Congrès Fédéral des Sapeurs-Pompiers français, M. METREAU, responsable des ventes, remet au Lieutenant BELLUE, Président de la Société Amicale des

Sapeurs-Pompiers de Vienne, en présence du Colonel BOURGEOIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère, les pièces administratives du moteur qui sera acheminé dans les meilleurs délais.

Ce geste symbolique est pour nous très poignant car nous savons combien d'espoir la population de Goris met dans ce camion venu de si loin.

Que la Société Iveco trouve dans ces quelques lignes toute l'expression de notre très profonde et très sincère gratitude.

Les Sapeurs-Pompiers de Vienne (Isère)

# Apprieu Nouveau Chef de Corps au CPI

**A**pprieu est une commune de 2 426 habitants, située en bordure de l'autoroute A 48 Lyon-Grenoble, en limite de la zone dite des « Terres Froides », traversée d'Est en Ouest par la D520 reliant Voiron à Bourgoin-Jallieu. Son altitude varie de 400 à 700 mètres.

## Historique :

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Apprieu a vu le jour le 22 mai 1882. A cette époque, l'effectif était important (50 à 100 Sapeurs). Au fil des années, les pompes à bras font leur apparition. Vue l'étendue de notre commune, plusieurs pompes sont placées dans divers hameaux (Plambois, Le Rivier, Contamine). Aujourd'hui, une seule pompe à été conservée. C'est en 1947 que fut achetée la première moto pompe remorquable de 60 m<sup>3</sup> (réformée en 1993).

En 1976 l'Adjudant Jacques COMIEN est nommé Chef de Corps par M. MORISET, Maire. Tous deux s'aperçoivent des difficultés d'interventions et décident d'acquérir un nouveau camion (de 1969) aménagé avec une cuve de 2 500 l et moto pompe de 30 m<sup>3</sup>. Plus tard, un VTU viendra s'ajouter, financé par la commune et l'Amicale. Dans les années 1980, la Compagnie prend un nouvel élan avec l'arrivée de nombreux jeunes. Tous suivront des stages avec une grande détermination.

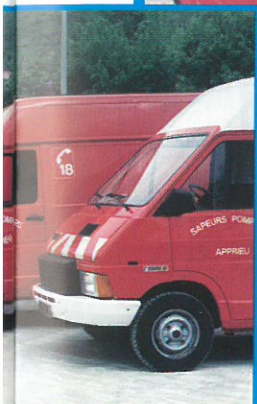
C'est fin 1986 que viendra s'ajouter au matériel roulant un VSAB entièrement financé par l'Amicale. La commune achètera les émetteurs récepteurs et du matériel subventionné.

## Casernement :

Bâtiment de 120 m<sup>2</sup> environ, construit en 1953, comportant 2 travées plus une tour de séchage. En 1983 agrandissement d'une travée de 80 m<sup>2</sup> supplémentaires, aménagée en local radio, vestiaire, petite salle de réunion.







36 AVP, malaises et accidents divers, 10 feux de maisons, véhicules et/ou broussailles, 12 feux de cheminée, 5 inondations, 60 actions relatives aux animaux et 23 interventions diverses.

De 1976 à 1995, le Corps était commandé par l'Adjudant-Chef Jacques COMIEN. Atteint par la limite d'âge légale, il prend sa retraite bien méritée, après 30 années de service. C'est le jour de son anniversaire, le 8 septembre 1995, qu'a eu lieu la passation de pouvoirs. Ceci en présence de nombreuses personnalités : M. Bernard VIAL, Maire ; M. Pierre BARNIER, Conseiller général, M. Georges COLOMBIER, Député, M. le Colonel BOURGEOIS, Directeur Départemental, M. le Capitaine MATHIEU, IAD Commandant le Groupement III, les élus, ainsi que les Chefs de Corps et Sapeurs des communes environnantes. Un instant émouvant, lors de la passation des pouvoirs par le Colonel BOURGEOIS, qui indiquait que, par arrêtés conjoints du Préfet de l'Isère et du Maire d'Apprieu, l'Adjudant-chef COMIEN Jacques était élevé au grade de Sous-Lieutenant honoraire et son successeur Michel IMBERT également au grade de Sous-Lieutenant, ceci sous les applaudissements de la nombreuse assistance.

### Effectif :

23 Sapeurs-Pompiers Volontaires, dont 4 femmes.  
1 Sous-Lieutenant (Chef de Corps)  
2 Sergents-Chefs  
2 Caporaux-Chefs  
1 Caporal  
17 Sapeurs

### Spécialités :

22 BNS/BNPS  
19 Ranimation  
7 Secours Routier  
1 Moniteur de Secourisme  
1 BNSSA  
1 Brevet de Prévention

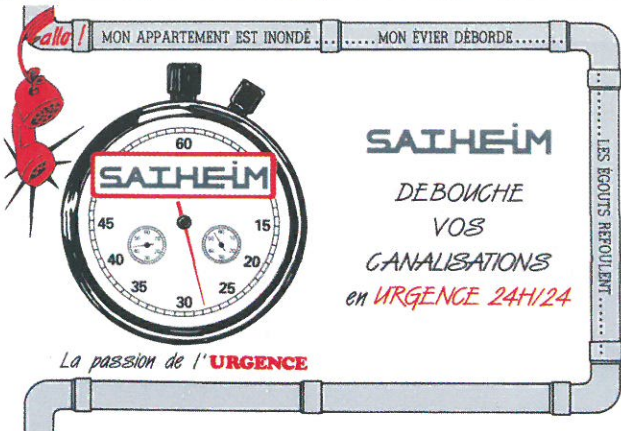
### Matériel :

1 CCI  
1 VSAB  
1 VTU  
1 VD  
2 groupes électrogènes  
1 ensemble désincarcération GALLEGO  
2 groupes vide cave  
10 ARI + bouteilles de recharge  
1 groupe haute pression 400 litres d'eau

### Interventions :

1994 : 128 sorties  
1995 : 146 sorties.  
Se décomposant comme suit :

**SEMAINE  
WEEK-ENDS  
JOURS FÉRIÉS  
04 76 42 74 22**



**SATHEIM**  
DEBOUCHE  
VOS  
CANALISATIONS  
en URGENCE 24H/24

La passion de l'**URGENCE**

**FAX  
04 76 42 01 11**

16032

**CONTINENT** 

**ST EGREVE**



**OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 8 H 30 À 22 H**  
**SORTIE CENTRE COMMERCIAL CONTINENT ST EGREVE NORD**

16075



**DAUPHINÉ - OISANS 1250m - 3350m**

**Hiver**  
LE GRAND SKI CÔTÉ VILLAGE  
Relié au domaine de L'Alpe d'Huez, VAUJANY offre 220 km de pistes pour le ski que vous aimez : alpin, surf, fond, ...

**Été**  
Tous les plaisirs de la montagne pour petits et grands : randonnées pédestres, escalades, VTT, tennis, piscine, club enfants, ...

OFFICE DE TOURISME  
38114 VAUJANY  
Tél : 04.76.80.72.37  
Fax 04. 76.80.78.37  
Minitel : 36.15 VAUJANY

16059

**Butaclor<sup>®</sup>**  
**Caoutchouc  
polychloroprène**

**EniChem Elastomères France**

Usine de Champagner  
BP 19 - F - 38800 Le-Pont-de-Claix - France

16001

# Passation **Goncelin** de commandement au CPI

**L**e Lieutenant André COHARD prend sa retraite, le Lieutenant Jean LEPLAN lui succède comme nouveau Chef de Corps.

En présence des autorités de la DDSIS, de nombreux élus, du Capitaine SUCHET, du Député, et du Conseiller Général, s'est déroulée, en avril 1996, la cérémonie de passation de commandement au Centre de Première Intervention de Goncelin.

Le cérémonial a été suivi de plusieurs allocutions des différentes personnalités. La carrière du Lieutenant André COHARD a été retracée : Sapeur-Pompier depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1958, il a été nommé Chef de Corps le 28 janvier 1970. Après une longue carrière, dont 26 ans comme Chef de Corps, nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite.



Son successeur, le Lieutenant Jean LEPLAN, Sapeur-Pompier depuis le 1<sup>er</sup> juin 1978, était Adjoint au Chef de Corps depuis 1992. En s'appuyant sur une équipe solide, ce dernier souhaite pouvoir assurer du mieux possible la

continuité des missions de secours sur la commune de Goncelin.

Nous lui souhaitons une bonne réussite dans ses nouvelles fonctions.

## ASSURANCE AUTO



*Le Crédit Agricole  
assure votre voiture,  
c'est rassurant*



**CRÉDIT AGRICOLE  
SUD RHÔNE ALPES**

**Les contrats sont proposés par Pacifica, la compagnie d'assurance dommages du Crédit Agricole.**

PACIFICA. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social 91-93, bd Pasteur - 75015 Paris. SA au capital entièrement libéré de 500 000 000 F. RCS Paris B 352 338 845  
CRCAM Sud Rhône Alpes. Société de courtage d'assurance RCS Grenoble D 402 121 958 - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances.

# Saint-Antoine l'Abbaye

Le Corps aura 150 ans en 1997

**S**aint-Antoine-l'Abbaye, petite commune de 890 habitants, rurale mais aussi touristique, possède un Corps de Première Intervention qui se compose de 17 Sapeurs-Pompiers, avec comme véhicules de secours : 1 FPT, 1 CCFL, 1 VLTT, 1 moto-pompe remorquable. Le Corps est rattaché au Centre de Secours de Saint-Marcellin.

Le Corps de Première Intervention a beaucoup évolué depuis sa création, en 1847. L'année prochaine, ce sera son 150<sup>e</sup> anniversaire. Nous en profiterons pour refaire un article dans les colonnes de notre journal.

Outre les diverses interventions effectuées chaque

année (environ 60), nous assurons la permanence de sécurité des « Nuits Médiévales ». Ceci représente environ 1 000 heures de travail (mise en place et service de sécurité) afin d'assurer correctement cette responsabilité. L'effectif du Corps grandit avec les renforts venus des Corps voisins. Pendant les quatre nuits, 35 Sapeurs-Pompiers assurent, chaque soir, la garde de ces festivités. Tous les Corps du canton sont présents avec du personnel :

- le Centre de Secours de Saint-Marcellin avec du personnel et aussi un matériel (FPT, tuyaux

(800 mètres), remorque d'éclairage et matériel divers).

- le Centre de Secours de Roybon avec du personnel et du matériel également (CCFL et groupe électrogène).
- le Centre de Secours de Voiron avec la grande échelle.
- le CPI de Chatte (personnel et FPT).
- le CPI de Saint-Just de Claix (moto-pompe et personnel).
- ainsi qu'une participation du Centre de Secours de Pont-en-Royans et des CPI de Chevrières, Murinais, Saint-Romans et Izeron.

Le montage de cette opération de sécurité est assuré par le Capitaine MATHIEU, le Lieutenant MOUNIER-VEHIER, de Roybon, et le Lieutenant BONNET, de Saint-Marcellin, avec la participation du Corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Antoine.

Remercions tous les Corps, tous les hommes du feu, qui participent après leur travail journalier et bénévolement à la réussite de cette manifestation. Soulignons le sérieux de leur prestation, l'entente et la convivialité qui règnent chaque soir au PC des Sapeurs-Pompiers de Saint-Antoine.

Case réservée  
au n° 15072

16050



**LOU**

**BOLERO**  
L'ESSENTIEL DES FEMMES

**Gemma**

**INTIMA CHERRY**

**Silhouette**

**Vanity Fair**

**tropic**  
PARIS

**BILYTIS**

**BEACHWEAR**



*8 grandes marques  
8 bonnes raisons d'être ensemble !*

**LES DESSOUS BOUTIQUE DIFFUSION**

15, rue de la Tuilerie - B.P. 42 - 38172 Seyssinet Pariset cedex  
Tél. 04 76 70 55 55 - Fax 04 76 70 55 50

16041



# Les nuits Médiévales

Quand Saint-Antoine se met à l'heure de Jehanne la Pucelle et de Charles VII.

Les «Nuits médiévales» ont eu lieu les 18, 19, 20 et 21 juillet, cet été, avec un grand succès : 21 000 spectateurs ont assisté à cette reconstitution historique.

Plus de deux cents comédiens et musiciens professionnels ont œuvré. Et autant de bénévoles antonins, qui aidaient les équipes techniques, assuraient la vente des billets, l'accueil des visiteurs, préparant et servant la traditionnelle soupe au lard. Gendarmes, Pompiers et secouristes de la Croix-Rouge veillaient à la sécurité des biens et des personnes.

Échoppes et tavernes étaient envahies, la fête a battu son plein.

## Qu'on se le dise !

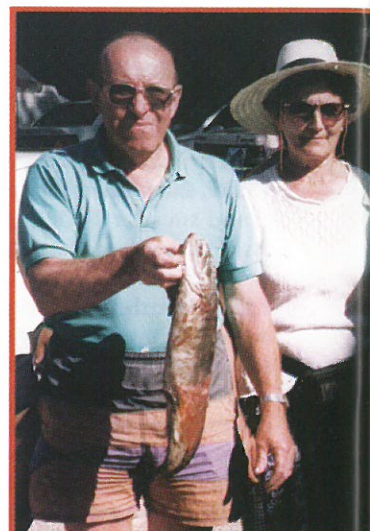
Saint-Antoine revivra certainement de grands moments lors des «Médiévales de Noël», les 14, 15, 21 et 22 décembre, de 15 heures à 19 heures.

Autour du thème de l'étoile, marché et spectacles animeront le site, pour mieux faire briller les yeux des petits et des grands.



# Quoi de neuf chez les Anciens ?

**L**e 17 avril, à Brié et Angonnes, notre ami Gilbert BONIN et le Lieutenant Daniel BARBIER, Chef de Corps, accueillent les anciens Chefs de Corps et leurs épouses, pour leur traditionnel repas amical.



M. Paul BLANC, Maire de Brié et Angonnes, et le Colonel BOURGEOIS, Directeur Départemental, ne cachent pas leur satisfaction de rencontrer des anciens en pleine forme.

**Au programme :** visite des cuisines centrales de la ville de Grenoble, où les participants ont eu la surprise de découvrir une chaîne alimentaire de restauration scolaire sans précédent. Le repas de midi fut pris à l'auberge des « Lombards », dans un cadre magnifique. L'après-midi se passa dans la bonne humeur, avec bien entendu de bonnes blagues et les ténors ne se sont pas fait prier pour pousser la chansonnette.

Le 23 mai, Marcel BROSSON et les membres de l'amicale de Vienne organisaient le traditionnel concours de pétanque, sur l'Espace Saint Germain. Le soleil était de la partie. Dès le matin, 126 joueurs se disputaient les premières places. Les points étaient serrés, sérieux oblige.





En finale, la triplette de Mme REVERDY, associée à M.M. CHENAVIER et LIAUD, remportait le premier challenge. Celle de Mme BOUC, associée à M.M. BERT et COTTE, s'inclinait pour la deuxième place. Et Mme ZANONI emportait le challenge de Saint-Antoine.

Le 23 juin, à Sassenage, au cours du congrès départemental, eut lieu l'Assemblée Générale des Anciens, avec une ouverture de séance en présence du Lieutenant-Colonel PAILLOT, Président de l'Union Départementale, et du Chef de Corps de Sassenage. Le bilan d'activités de l'année a été présenté par l'animateur de la commission, qui est également intervenu lors du congrès, pour sensibiliser les Chefs de Corps à conserver le trait d'union entre actifs et retraités, en diffusant les circulaires transmises au cours de l'année.

Au cours de cette Assemblée Générale, ont également eu lieu les élections des membres de la commission. Ont été élus : Antoine LOCCATELLI, Gilbert BONIN, André GUILLERMINET, Marcel BROSSON et Roger RAVIGLIONNE.

Le 3 juillet, à Châtenay, à l'étang de l'amicale de Grenoble : concours de pêche. Plus de 70 cannes trempaient le fil.

A la pesée, HO ! surprise notre ami MAFFEI, avec ses 25 truites et les 2,610 kg de la plus grosse prise, remportait la première coupe. Et LIAUD la deuxième, sur le fil... ayant sorti 24 pièces. Mme SIMIAND se voyait remettre la coupe de la première dame.

Le 13 septembre, à Saint-Quentin-Fallavier, nos amis CHEVALLIER et COLLARD, avec les Chefs de Corps d'Heyrieux et Saint-Quentin, se sont mis en quatre pour organiser la journée de détente. Le soleil était au rendez-vous, la bonne humeur aussi. Au programme : visite d'un musée agricole et du château de Moidière, avec son parc animalier. La salle des fêtes a failli être trop petite pour accueillir plus de 260 Anciens, avec leurs épouses. Au cours du repas, l'animation était au premier plan : valses, tangos, chansons, ainsi que Georgette et son accordéon. Les blagues allaient également bon train. Rien ne manquait. C'est avec regrets qu'il a fallu se séparer, en se disant à l'année prochaine, encore plus nombreux à toutes les animations destinées aux Anciens.

# Quel avenir pour un Jeune Sapeur-Pompier ?

**E**n 1992, il y avait 11 322 Jeunes Sapeurs-Pompiers affiliés à la FNSPF. En 1995, il y en avait 16 528. Soit une augmentation de 5 206 éléments en trois années. Chiffre tout à fait éloquent.

La création, le développement, l'animation des associations de JSP intéressent au plus haut point la FNSPF. Les animateurs se consacrent avec enthousiasme à la formation de ces jeunes qui, bien préparés, contribuent alors à la relève dans nos Corps. La sous-commission nationale se réjouit du chiffre croissant des effectifs. Mais s'inquiète cependant du devenir des JSP atteints par la limite d'âge.

Officiellement reconnues par le décret du 23 avril 1981, les associations de JSP regroupent des garçons et filles âgés de 8 à 17 ans, demeurant sur le territoire de la commune ou sur celui des communes rattachées au Centre de Secours, en premier ou second appel. Elles sont encadrées et animées par des Volontaires ou Professionnels.

## Que font ces jeunes dans ces associations ?

Durant plusieurs années, les JSP apprennent à connaître le matériel d'incendie et les notions élémentaires à son maniement. Ils sont initiés au secourisme, à la discipline et au civisme. Ils pratiquent le sport et se préparent à subir les épreuves du Brevet national, créé officiellement par le Ministre de l'Intérieur.

## Dans quel but ? Devenir Sapeur-Pompier !

Certains ont la chance de rejoindre les rangs de leurs modèles. D'autres, et principalement les filles, se voient contraints de renoncer à leur rêve. La raison ? Tout simplement parce que les effectifs de leur Centre ne le permettent pas. Ou que les structures ne sont pas adaptées à l'accueil de féminines. Une toute autre raison, qui devrait être plus facile à résoudre, est que le Chef de Corps ne conçoit pas la présence de demoiselles dans son Centre.

Le Président de l'association, qui est souvent le Chef de Corps, doit prendre ses responsabilités et prévoir pour ces jeunes, qui consacrent leur adolescence à l'apprentissage du métier de Sapeur-Pompier, susceptibles de venir un jour grossir les effectifs.

De nos jours, chacun sait que les bonnes volontés se font de plus en plus rares. Le recrutement des Volontaires est de plus en plus difficile. Si une bonne âme se présente, elle doit se former au métier. Pourquoi donc ne pas bénéficier de cette pépinière, prête à fournir des Sapeurs-Pompiers, plutôt que de chercher ailleurs ce que l'on peut trouver tout près ?

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers titulaires du Brevet national seront, avec le nouveau règlement, dispensés de la formation initiale de 40 heures. Avantage dont ils ne bénéficiaient pas officiellement auparavant, qui sera reconnu en 1997.

Si certains d'entre-nous ne sont pas convaincus que les sections de JSP ne sont pas des garderies, les Chefs de Corps doivent saisir cette opportunité et récompenser ainsi ces jeunes qui, trop souvent, sont montrés du doigt lorsqu'ils font une bêtise. Offrons-leur la chance qu'ils méritent !

Que les animateurs des sections qui forment des JSP soient eux aussi récompensés de leurs efforts. Et voient un jour, à leurs côtés, les jeunes qu'ils ont formés les accompagner lors d'interventions.



## CARROSSERIE INDUSTRIELLE **BOURGEAT**

Fourgon, Isotherme, Plateaux, Véhicules spéciaux

Hayons élévateurs, Tôlerie et peinture poids lourds

BOULEVARD EDGAR KOFLER - 38500 VOIRON - Tél. : 04 76 05 81 26



# Sections de jeunes Sapeurs - Pompiers

**P**lus de 750 Jeunes Sapeurs-Pompiers sont recensés dans le département de l'Isère, qui se positionne parmi les plus actifs de la 5e région, de par ses résultats et ses 29 sections.

## Règlementations :

La saison écoulée, riche en exploits et disciplines nouvelles, permet d'établir un constat plus que positif.

La Commission médicale nationale se prononce pour la suppression du parcours sportif benjamins, celui-ci est remplacé par des épreuves de triathlon :

- course de vitesse ou 1 000 mètres
- lancer de balle
- multibons

À souligner également que le «tiré du dévidoir» au parcours sportif, pour les catégories minimales garçons et filles, vient d'être supprimé.

## Les épreuves du triathlon :

Après une année d'expérience, ces épreuves semblent correspondre à l'attente des jeunes. Néanmoins, quelques points restent à améliorer, notamment au niveau de la sécurité des aires de lancer.

## Bilan à tirer :

Parmi les nombreuses activités auxquelles participent les Jeunes Sapeurs-Pompiers, il paraît intéressant d'en relater les principales.

Au cours de la sélection départementale d'athlétisme et du parcours sportif, à Bourgoin-Jallieu, le 11 mai 1996, eut lieu le galop d'essai pour la pratique des épreuves du triathlon, avec quelques hésitations liées à la nouveauté de ces disciplines.

Nombreuse participation, lors du rassemblement départemental, à Vizille le 16 juin 1996, ainsi qu'au Congrès



départemental, à Sassenage le 23 juin 1996. Ces manifestations ont bénéficié, outre l'ensoleillement exceptionnel, d'une organisation sans faille.

Les responsables du canton de Vif (Vарces et Pont-de-Claix) ont eu la lourde responsabilité d'organiser le brevet de cadet.

L'ensemble des épreuves s'est déroulé sur la commune de Varces. Les candidats ont apprécié le regroupement et la qualité des installations

Quelques équipes ont également effectué le déplacement au rassemblement national, à Liévin (62), les 5 et 6 juillet 1996. A noter la performance réalisée par le canton de Roussillon, qui termine 2<sup>e</sup> au concours de manœuvre. Cependant, certains responsables de sections relatent quelques incompréhensions, quant à l'interprétation des points de pénalités prononcés par les membres du jury.

## Des titres, des podiums :

Parmi les résultats enregistrés, des podiums - et non des moindres - sont à mettre à l'actif des Jeunes Sapeurs-Pompiers. Nadège DYE possède en effet un palmarès impressionnant, dominant l'ensemble des compétitions. A la sélection départementale de cross, à Pontcharra, elle termine 2<sup>e</sup>, puis obtient une magnifique 6<sup>e</sup> place au cross national, à Amiens.



Ces performances sont de bon augure pour les courses à venir puisqu'elle truste les premières places. Championne de l'Isère du parcours sportif en Cadettes à Bourgoin-Jallieu, championne régionale à Tournon et - enfin - la consécration à Auxerre, où elle devient championne de France en l'32".

Le jeune Yann SAVIGNON vient d'être sacré champion de France de VTT, à La Féclaz, en catégorie Cadet, en 1 h 05, après avoir été vice-champion du monde, à Vassieux.

Beaux exemples de régularité pour ces deux sportifs, qui appartiennent à l'Inter-Centres de la Bièvre (voir photo).

En catégorie minimales, Guillaume MICHEL, du Centre de Secours Principal de Vienne, décroche lui aussi le titre de champion de France du parcours sportif, à Auxerre (voir article du CSP Vienne).

Ce fut donc une saison particulièrement riche en titres - et les plus prestigieux - pour ces jeunes sportifs. Ils méritent tous les honneurs dus à leurs performances exceptionnelles.

**Les acquisitions :**

L'Union Départementale a apporté son généreux soutien pour la réalisation d'une remorque destinée au transport des parcours sportifs. Cet investissement, d'une valeur de 48 000 francs, est fortement apprécié des organisateurs.

Toujours dans le domaine de l'équipement : achat d'une dizaine de chronomètres et mise à disposition d'un matériel informatique.

**Qui sont-ils ? :**

Ces passionnés de l'informatique qui, sans cesse, s'investissent pour être plus performants : Adjudant Roger DUBOIS, de Montalieu-Vercieu (épreuves sportives-concours de manœuvres) et Caporal Eric PEREIRA, de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (bre-

vet de Cadet), contribuent activement à la gestion des résultats, lors des manifestations.

**Remerciements :**

Ils sont multiples, nos remerciements :

- à toutes les personnes qui assurent le suivi et la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers, aux membres de la commission technique qui apportent une aide technique non négligeable.
- aux organisateurs des différentes manifestations, qui permettent aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de s'exprimer sur les stades.
- au Président et au bureau exécutif de l'Union Départementale, pour l'aide morale et matérielle.

Bravo à tous, cités ou non. Tout le monde a le mérite d'appartenir à cette grande école du devoir.

Compte-rendu du Délégué  
Départemental, heureux et fier des Jeunes  
Sapeurs-Pompiers de l'Isère  
Capitaine Claude MATHIEU



**E. LECLERC**



**SAINT-MARTIN-D'HÈRES**

**ESPACE COMBOIRE**



*Le Manège à Bijoux*



16033

**INSTITUTION  
SAINT-CHARLES**

1, PLACE DES CAPUCINS - B.P. 267  
38202 VIENNE CEDEX - TEL. : 04.74.85.03.34 - FAX : 04.74.85.20.51

**ECOLE - COLLEGE - LYCÉE - SÉRIE (L. ES. S.)  
LYCÉE TECHNIQUE - SMS - MÉDICO SOCIAL**

*Possibilité de préparer aussi ce BTN après un BEP Carrières Sanitaires et Sociales  
par l'intermédiaire d'une première d'adaptation.*

**EXTERNAT - DEMI-PENSION**

*établissement d'enseignement privé sous contrat d'Association*



16031

# Plongée

## Franco-Allemande

**D**epuis 1956, date du jumelage de Vienne et d'Esslingen (Allemagne), les Corps des Sapeurs-Pompiers de ces deux villes se sont rencontrés à plusieurs reprises, afin de nouer des liens essentiellement amicaux.

L'existence d'une équipe de plongeurs, chez nos homologues allemands, a donné l'idée au Commandant LANGLAIS, d'organiser une rencontre avec les scaphandriers autonomes du Corps de Vienne. En effet, il paraissait intéressant de connaître réciproquement les techniques, le matériel, les conditions de travail de chacun.

C'est donc du 25 au 28 juillet 1996 qu'ont été accueillis, à Vienne, les plongeurs allemands. Un programme, établi par le Lieutenant CHENAL et le Sergent HIPPE, tous deux Chefs de Plongée, a permis d'aborder la plupart des spécificités de la plongée, sous nos eaux fluviales et lacustres.

Le Rhône, pour son obscurité, le lac de Charavines pour sa profondeur, et un puits de 25 mètres, dans un établissement industriel, pour sa particularité, étaient choisis comme sites d'évolution.

Grâce à la présence de deux Sapeurs-Pompiers allemands, maîtrisant parfaitement la langue française, la communication s'est établie sans difficulté. L'unique usage du langage des signes, bien connu des plongeurs, n'aurait pu suffire, tant les échanges étaient intenses...

Au plan technique, des différences ont été mises en évidence :

- l'utilisation du masque facial est obligatoire en Allemagne, qui garantit, contrairement à l'embout buccal du plongeur français, l'absence de contact de la bouche avec l'eau (et ce qu'elle contient)

- contrairement à nos plongeurs qui interviennent en binôme, nos collègues allemands plongent seuls. Mais ils sont reliés à la surface par une liaison phonique filaire, intégrée à une longe de corde d'une longueur de 20 mètres.

Les Viennois qui ont essayé cet équipement ont été ravis de pouvoir dialoguer en permanence avec la surveillance en surface. Donner des informations ou recevoir des instructions en cours de plongée est un des avantages de ce dispositif, gage indéniable de sécurité. Des inconvénients, cependant, sont à signaler : un masque facial se remplissant accidentellement d'eau s'avère plus difficile à vider qu'un masque «classique». La longe ou ligne de vie peut, dans certaines circonstances (courant, obstacles invisibles, etc.) gêner la progression ou compromettre la sécurité du plongeur.

Nous avons pu constater que nos plongeurs sont plus rapidement «capelés» (équipés) et, par conséquent, plus vite immergés, compte tenu



de leur équipement moins «lourd». C'est un aspect qu'il ne faut pas négliger, lors d'interventions de sauvetage, où la promptitude de la mise à l'eau conditionne la survie d'un être humain.

La similitude du secteur d'intervention de Vienne et d'Esslingen, traversé par le fleuve «Neckar» a contribué à l'osmose des deux équipes qui, après quelques heures, n'en formaient plus qu'une.

L'organisation de ces journées a été l'occasion, pour les spécialistes que sont les plongeurs, d'enrichir leur savoir et leur savoir-faire. Mais aussi, et surtout, de permettre à des Sapeurs-Pompiers de partager leur expérience professionnelle en général.

Le District de Vienne a apporté son soutien efficace à cette opération, tandis que M.

le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours donnait son accord pour l'utilisation du matériel de plongée. Nous profitons de ces quelques lignes pour leur adresser nos très sincères remerciements. Sans leur aide, cette rencontre n'aurait pu exister.

Remercions également le Président de la Société Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vienne, l'équipe des Sapeurs-Pompiers et leurs épouses, actifs ou retraités, qui nous ont donné la main et ont permis la pleine réussite de ces journées.

Cette première ouvre la voie à d'autres échanges fructueux entre nos deux cités et devrait bien être suivie par une rencontre entre Jeunes Sapeurs-Pompiers.

# Les Isè... Roi du VTT

## La Feclaz (Savoie): Championnat de France

**L**e 5<sup>e</sup> Championnat de France VTT Sapeurs-Pompiers s'est déroulé samedi 14 septembre, à La Féclaz (Savoie).

Plus de 700 concurrents, venus de tout l'hexagone et même de Monaco, se sont affrontés sur un circuit très sélectif, tracé sur les superbes pistes de ski de fond de cette remarquable station de sports d'hiver.

Le matin, les Cadets, Juniors (garçons et filles), Seniors féminines, Vétérans et Masters se sont affrontés sur 39 km. L'après-midi, les Seniors masculins accomplissaient un périple de 43 km.

Le département de l'Isère alignait 136 concurrents, venus de 30 Corps, ce qui le classait en tête des 55 départements représentés. Un magnifique challenge a été remis au Lieutenant-Colonel PAILLOT, Président de l'Union départementale, pour récompenser ceux qui, comme l'an passé à Chirens, étaient déjà les plus nombreux. Ce challenge sera conservé au siège de l'Union départementale, où chacun pourra venir l'admirer. La liste des Corps représentés sera gravée sur le trophée.

*Félicitations à tous les compétiteurs !*

## Les 30 Corps de l'Isère représentés

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Voiron, Vinay, Saint-Marcellin, Saint-Joseph-de-Rivière, Saint-Egrève, La Murette, Grenoble, La Chapelle-de-Surieu, Vienne, Saint-Nicolas-de-Macherin, Montbonnot, Pont-de-Claix, Cremieu, Vizille, Roussillon, Saint-Jean-de-Moirans, La Tour-du-Pin, Lans-en-Vercors, Les Deux-Alpes, Saint-Ismier, Chirens, Izeaux, Saint-Quentin-sur-Isère, Charavines, Veyrins, Chasse-sur-Rhône, Saint-Geoire-en-Valdaine, Montferrat, Entre-deux-Guiers.

# Le palmarès des Isérois

### Cadets :

1<sup>er</sup> Yann SAVIGNON  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)

### Seniors féminines :

3<sup>e</sup> Stéphanie BAUM (Voiron)  
7<sup>e</sup> Agnès CHARVET (Vinay)  
10<sup>e</sup> Christelle FANTIN (Saint-Marcellin)  
13<sup>e</sup> Isabelle PEREIRA  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)  
14<sup>e</sup> Sonia SZCZUPIEL (Voiron)

### Vétérans :

14<sup>e</sup> Patrick TOURNIER (Isère)  
26<sup>e</sup> Christian PERRIN  
(Saint-Joseph-de-Rivière)  
48<sup>e</sup> René MOTTUEL-BAIN (Geoires)  
57<sup>e</sup> Dominique VAUTRIN (Saint-Egrève)  
58<sup>e</sup> Jean RAMPONNEAU (La Murette)  
63<sup>e</sup> Louis ABBENANTE (Grenoble)  
66<sup>e</sup> Joseph JULIEN (la Chapelle-de-Surieu)  
67<sup>e</sup> Daniel JULES (Saint-Egrève)  
68<sup>e</sup> Michel ROLLET (Vienne)  
74<sup>e</sup> Francis MEYER-PADELLE  
(Saint-Nicolas-de-Macherin)  
79<sup>e</sup> Gilles CARLIN (Vinay)  
81<sup>e</sup> Roland REY (Voiron)  
90<sup>e</sup> Jacques BONNARD (Montbonnot)  
100<sup>e</sup> Alain MEYER-PADELLE  
(Saint-Nicolas-de-Macherin)  
103<sup>e</sup> Bernard ROUX (Vinay)  
107<sup>e</sup> Gérard MALHOMME (Montbonnot)  
109<sup>e</sup> Bernard CROCE (Vinay)  
114<sup>e</sup> Jean CAMBRAYE (Pont-de-Claix)  
118<sup>e</sup> Denis BARJHOUX (Vinay)  
122<sup>e</sup> Marcel PERRIN (La Murette)  
124<sup>e</sup> Jean ROTOLO (Pont-de-Claix)  
134<sup>e</sup> Patrick LOCATELLI (Cremieu)  
140<sup>e</sup> Marc VACHETTA  
(Saint-Nicolas-de-Macherin)  
155<sup>e</sup> Raymond SPIELMANN (Voiron)  
160<sup>e</sup> Marcel CART (Vizille).

### Masters :

9<sup>e</sup> André JURY (Roussillon)  
13<sup>e</sup> Claude MATHIEU (Voiron)  
16<sup>e</sup> Roland HENNEBERT (Grenoble)  
18<sup>e</sup> Henri GARCIN  
(Saint-Jean-de-Moirans)  
22<sup>e</sup> René PAILLOT (Grenoble)  
25<sup>e</sup> Max FERRAND (La Tour-du-Pin)  
26<sup>e</sup> Jack NAVILLE (Grenoble)

### Juniors masculins :

8<sup>e</sup> Nicolas GORON (La Murette)  
9<sup>e</sup> Karim HASNI (Vizille)  
13<sup>e</sup> Christophe COSTA-ROCH (Voiron)  
14<sup>e</sup> Sébastien MIEGE (Voiron)  
15<sup>e</sup> Ludovic MOUZET  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)  
17<sup>e</sup> Yannick BRUN-BARONNAT  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)

**Seniors masculins :**

- 2° Emmanuel RADISSON  
(Lans-en-Vercors)  
8° Denis MAYOUSSE  
(Lans-en-Vercors)  
9° Raphaël CLEMENCON (Grenoble)  
22° Cédric CHALVIN (Les Deux-Alpes)  
29° Michel CARLASSARE (Grenoble)  
30° Vincent SANFILIPPO  
(Saint-Egrève)  
40° Frédéric CHAPIT (Cremieu)  
43° Yvan MARCHTICH (Grenoble)  
47° Hugues NOLIN (Grenoble)  
50° David PERRACHINO (Grenoble)  
64° James JULLIEN (Saint-Ismier)  
77° Lionel PICLET (Vienne)  
83° Baptiste TURC (Vizille)  
84° Frédéric DUMANCHIN (Vizille)  
97° Loris BOUTHERIN (La Murette)  
103° Philippe JOURDAIN  
(Saint-Geoire-en-Valdaine)  
104° Jean-Marc OGIER (Chirens)  
105° Jocelyn BASUS (La Murette)  
116° Frédéric MARCOZ  
(Saint-Nicolas-de-Macherin)  
117° Hubert MICHEL (Izeau)  
120° Marc SURACI (Grenoble)  
131° Patrick CLEYET (Voiron)  
137° Marc ROCHAS (Pont-de-Claix)  
138° Franck SANTOS-COLLIN  
(Saint-Quentin-sur-Isère)  
145° Daniel GALLIN-MARTEL  
(La Murette)  
150° Emanuel ELGOYHEN (Voiron)  
152° Jérôme ESTACHY (Saint-Egrève)  
162° Olivier PEGOUD (Charavines)  
164° Philippe GAGNEUX (Veyrins)  
166° Frédéric MAGNAT (Vinay)  
167° Jérémie COMBELLES (Vienne)  
171° Pierre CAMPAYO  
(Les Deux-Alpes)  
178° Franck MILLIAT (Charavines)  
180° Gérard FLANDIN (Chirens)  
194° Yannick CAILLOSSE  
(Pont-de-Claix)  
196° Christophe PACCALIN  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)  
197° Eric REBREYEND (Grenoble)  
199° Franck AUNAVE (Saint-Marcellin)  
200° Cyrille GAGNEUX (Veyrins)  
201° Alain ROCHE (Voiron)  
203° Gilles GROS-BONNIVARD  
(Saint-Geoire-en-Valdaine)  
205° Jean-Pierre DUSSERT  
(Les Deux-Alpes)  
207° Hervé DELPHIN  
(Saint-Geoire-en-Valdaine)  
208° Serge MOUROT  
(Chasse-sur-Rhône)  
209° Jean-Michel CHABOUD  
(Saint-Geoire-en-Valdaine)  
211° Gilles DAVID  
(Saint-Quentin-sur-Isère)  
217° Tahar BERRICHE (Vizille)  
218° Didier VEYRAT (Les Deux-Alpes)  
225° Frédéric MAGNIN (Vienne)  
227° Eric ANDREANI (Roussillon)  
228° Nicolas GUERCHET (Grenoble)  
229° David MERLIN (Vinay)  
230° Stéphane LOUIS (Saint-Egrève)  
238° Wilfried PALUCZAK  
(Chasse-sur-Rhône)  
239° Jérôme GAVOT (La Murette)  
244° Claude VERA (Izeaux)  
249° Frédéric FERLIN (Les Deux-Alpes)  
253° Laurent GERBERT-GAILLARD  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)  
255° Benoît LAPORTE  
(Chasse-sur-Rhône)  
260° Frédéric MEJEAN (Grenoble)  
262° Christian GELAS-DORE  
(Montferrat)  
265° Sébastien Blanc-POTARD  
(Saint-Egrève)  
266° Alain MONIN (Saint-Egrève)  
267° Frédéric STEVANATO  
(Entre-deux-Guiers)  
269° Franck VERICEL  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)  
278° Christophe PHILIPPE (Voiron)  
280° Philippe VINAY (Saint-Egrève)  
287° Claude LOMBARD (Voiron)  
290° Pascal GOVER  
(Chasse-sur-Rhône)  
292° Guillaume LAMURE  
(Chasse-sur-Rhône).



**Avec la convention EQUIPAGE,  
vous donnez le cap,  
nous sommes là pour le tenir.**

Parce que la vie est trop importante pour qu'on laisse le hasard la gérer, la Banque Populaire a créé Equipage. Equipage, la convention de relation Banque Populaire, vous offre un service personnalisé et de multiples avantages dont vous profitez quotidiennement. Venez découvrir Equipage dans nos agences.



**Nous ne sommes pas populaires sans raisons**

## Vassieux-en-Vercors : Championnat du monde

C'est le samedi 22 juin 1996 que s'est déroulé le championnat du monde VTT Sapeurs-Pompiers, à Vassieux-en-Vercors. 73 Isérois y ont été classés.

## Le palmarès des Isérois

### Masters :

- 12° Roland HENNEBERT  
(Grenoble) en 1h 58' 15
- 17° Henri GARCIN  
(Saint-Jean-de-Moirans)
- 20° André JURY (Roussillon)
- 25° Jean-Claude SERRANO (Vif)
- 26° Jean-Claude AUNAVE  
(Saint-Marcellin)
- 27° René PAILLOT (Grenoble)
- 28° Jack NAVILLE (Grenoble)

### Vétérans :

- 23° Patrick TOURNIER-TROVILLER  
(Beaucroissant) en 2h 47'06
- 47° Louis ABBENANTE (Grenoble)
- 56° Gilles CARLIN (Vinay)
- 58° Daniel JULES (Saint-Egrève)
- 73° Bernard CROCE (Vinay)
- 78° Roland REY (Voiron)
- 84° Bernard ROUX (Vinay)
- 97° Marcel PERRIN (La Murette)

### Cadets :

- 2° Yann SAVIGNON  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)

### Juniors masculins :

- 7° Yannick BRUN-BARONNAT  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)

### Seniors féminines :

- 9° Michèle LOCATELLI (Saint-Marcellin)
- 10° Isabelle PEREIRA  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)
- 11° Christelle FANTIN (Saint-Marcellin)
- 12° Sonia CZCZUPIEL (Voiron)

### Seniors masculins :

- 3° Denis MAYOUSSE (Lans-en-Vercors)
- 4° Emmanuel RADISSON  
(Lans-en-Vercors)
- 27° David PERRACHINO (Grenoble)
- 43° Michel CARLASSARE (Grenoble)
- 53° Marcel PATUREL (Saint-Egrève)
- 55° Jean-Christophe TEPPAZ (Grenoble)
- 62° Vincent SANFILIPPO (Saint-Egrève)
- 82° Michel FANTINI (Grenoble)
- 90° Frédéric FERLIN (Les Deux-Alpes)
- 92° Antoine LEPOUTRE (Pont-de-Claix)
- 94° Lionel PICLET (Vienne)
- 106° Gilles PLANCON (Vaulnaveys)
- 108° Lionel GERMAIN-BONNE (Grenoble)
- 125° Jean-Michel BESSIERE (Vienne)
- 126° Laurent BLAYE (Vienne)
- 127° Jérôme ESTACHY (Saint-Egrève)
- 134° Frédéric DUMANCHIN (Vizille)
- 138° Jean-Marc OGIER (Chirens)
- 140° Paul De OLIVEIRA (Vaulnaveys)
- 142° Jocelyn BAZUS (La Murette)
- 157° Eric REBREYEND (Grenoble)
- 159° Jean-Noël DOREY (Saint-Marcellin)
- 162° Patrick CLEYET (Voiron)
- 163° Emmanuel ELGOYHEN (Voiron)
- 165° Yannick CAILLOSSE (Pont-de-Claix)
- 166° Sébastien BLANC-POTARD  
(Saint-Egrève)
- 168° Stéphane ROCHE (Voiron)
- 175° Nicolas PELLERIN  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)
- 179° Claude SALVI (Vaulnaveys)
- 192° Pierre CAMPAYO (Les Deux-Alpes)
- 195° Frédéric MAGNAT (Vinay)
- 196° Laurent DUTHER (Vaulnaveys)
- 199° Patrice MANGUIN (Izeaux)
- 201° Nicolas GUERCHET (Grenoble)
- 202° Olivier PLANTIER (Voiron)
- 204° Franck MILLIAT (Charavines)
- 205° Gérard FLANDIN (Chirens)
- 208° Christophe PACCALIN  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)
- 216° Jean-Luc CLUZEL (Saint-Marcellin)
- 220° Éric ANDREANI (Roussillon)
- 221° Laurent GERBERT-GAILLARD  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)
- 222° Christian GELAS-DORE (Montferrat)
- 225° David MERLIN (Vinay)
- 226° Jean-Pierre DUSSERT  
(Les Deux-Alpes)
- 227° Philippe DUPUIS (Roussillon)
- 234° Eric GAUTHIER (Vaulnaveys)
- 235° Stéphane PHILIPPE (Voiron)
- 239° Jean-Noël MICHEL (Pont-de-Claix)
- 245° Ludovic MICHEL-VILLAZ (Izeaux)
- 246° Richard COLLET  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)
- 247° Franck VERIGEL  
(Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)

# Un podium pour *Stéphanie*

**L**ors du championnat de France de VTT Sapeurs-Pompiers, à La Féclaz en Savoie, Stéphanie BAUM s'est illustrée, d'où la réception organisée au Centre de Secours de Voiron, en présence de M. Philippe VIAL, Maire de Voiron et de M. Daniel JAMOTEAU, Conseiller Municipal, délégué aux affaires du service incendie.

Afin de fêter cette magnifique 3<sup>e</sup> place en Seniors, le Sapeur Stéphanie BAUM, 20 ans, étudiante en 2<sup>e</sup> année à la faculté, était entourée de ses collègues Voironnais, mais aussi des Chefs de Centres et représentants des Corps de Première Intervention, invités pour la circonstance.

Pour sa première participation, Stéphanie, régulière pendant toute la course - très technique - conservait l'avantage acquis dès le départ, couvrant la distance des 39 kilomètres en 2 h 34' 7».

Sans aucun doute, cette jeune sportive compte bien tirer un enseignement de sa performance, par une préparation physique plus complète, en prévision du prochain déplacement en Ariège, la saison prochaine.

Ce n'est pas sans une certaine fierté, bien légitime, que le Capitaine Claude MATHIEU, Chef de Centre, relate cet exploit, tout en remettant à l'athlète un bon d'achat destiné à l'acquisition d'un complément d'équipement de vététiste.

La discrétion, le sérieux et l'efficacité de Stéphanie laissent augurer encore de bonnes performances.

Le Chef de Centre rappelle et souligne l'excellente et importante prestation des 29 autres concurrents du Centre de Secours et de ses Centres de

Première Intervention, lesquels ont honorablement représenté le secteur du Voironnais :

## Le palmarès

### Juniors :

- 13<sup>e</sup> Christophe COSTA-ROCH
- 14<sup>e</sup> Sébastien MIEGE  
(CS Voiron)
- 8<sup>e</sup> Nicolas GORON  
(CPI La Murette)

### Masters :

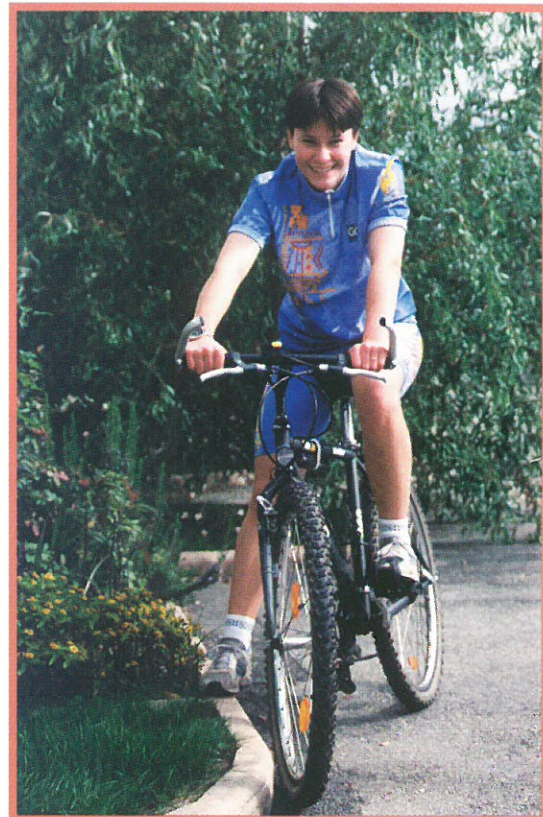
- 13<sup>e</sup> Claude MATHIEU  
(CS Voiron)

### Vétérans :

- 81<sup>e</sup> Rolland REY
- 155<sup>e</sup> Raymond SPIELMANN  
(CS Voiron)
- 58<sup>e</sup> Jean-Pierre RAMPONNEAU
- 122<sup>e</sup> Marcel PERRIN  
(CPI La Murette)
- 74<sup>e</sup> F. MEYER PADELE
- 100<sup>e</sup> Alain MEYER-PADELE
- 140<sup>e</sup> M. VACHETTA  
(CPI Saint-Nicolas-de-Macherin)

### Seniors Masculins :

- 131<sup>e</sup> Patrick CLEYET
- 150<sup>e</sup> Emmanuel ELGOYHEN
- 201<sup>e</sup> Alain ROCHE
- 278<sup>e</sup> Christophe PHILIPPE
- 287<sup>e</sup> Claude LOMBARD (CS Voiron),
- 97<sup>e</sup> Loris BOUTHERIN
- 105<sup>e</sup> Jocelyn BAZUS
- 145<sup>e</sup> GALLIN MARTEL
- 239<sup>e</sup> Jérôme GAVOT  
(CPI La Murette)
- 104<sup>e</sup> J-Marc OGIER
- 180<sup>e</sup> Gérard FLANDIN (CPI Chirens)



116<sup>e</sup> Frédéric MARCOZ  
(CPI Saint-Nicolas-de-Macherin)

Abandons pour raisons mécaniques :  
Alexandre d'ANTONI, Antonio DEL REY, Olivier PLANTIER du CS Voiron, BAGDHAN du CPI La Murette.

### Seniors filles :

- 3<sup>e</sup> Stéphanie BAUM
- 14<sup>e</sup> Sonia SZCZUPIEL (CS Voiron)

Le Sous-Lieutenant Jean-Louis LUSSIANA, Président de l'Amicale, était absent. Un vin d'honneur fut néanmoins offert aux invités.



YAOURT - DESSERTS  
FROMAGES BLANCS  
CRÈME FRAÎCHE

# orlac

ORGANISATION REGIONALE LAITIÈRE  
AGRICOLE ET COOPÉRATIVE



LAIT FRAIS PASTEURISÉ  
LAIT STÉRILISÉ U.H.T.  
VIVA, SILHOUETTE  
BEURRE

Siège social : ORLAC, chemin des Mines - 38200 VIENNE ESTRESSIN

# Un Jeune Sapeur-Pompier Viennois Champion de France du parcours sportif «minime»

Après le jeune Cyril ROBIN, Champion de France 1995 du Parcours Sportif en catégorie «Benjamin», Guillaume MICHEL décroche le titre de champion de France 1996, en catégorie «Minime».

C'est à Auxerre, en l'05"54, que ce jeune garçon a fait ce joli cadeau à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers et au Corps de Vienne. Deux champions en deux ans : c'est ce qu'on appelle la loi des séries.

Le GSP de Vienne.

**Mon pays n'est pas une décharge. Recyclons.**



**je trie bien**

**je trie beaucoup**

**je trie passionnément**

**je trie à la folie**

**pas du tout !**



**je trie**

*Le recyclage est un moyen efficace de lutter contre le gaspillage et de protéger notre environnement.*

*Tous les déchets ne sont pas recyclables. C'est pourquoi il faut les trier chez soi.*

**Seuls sont recyclables :** les emballages propres en papier, carton, les journaux et magazines..., les emballages vides en plastique, fer et aluminium. Et le verre.

*"Je trie", un geste utile qui édifie la qualité de vie de demain.*



GRENOBLE • ALPES  
MÉTROPOLIS





# Carnet

## Décès

Les Sapeurs-Pompiers de Montalieu-Vercieu ont l'immense tristesse de vous faire part du décès du Sous-Lieutenant Charles DESCHAMPS.

Malgré le courage et la ténacité dont il a fait preuve pendant de longs mois, notre ami a succombé à la maladie le 22 août 1996. Agé de 52 ans, il était marié à Danielle, père de Vincent et Céline.

Rappelons sa carrière ô combien brillante au sein du Corps de Montalieu-Vercieu.

Entré en 1966, il est nommé Caporal en 1969, devient Sergent en 1973 et accède au rang d'Officier en 1983. Cet homme, d'un dévouement exemplaire, était titulaire des médailles d'argent et de vermeil. Il fut longtemps Président de l'Amicale et

son absence laisse un grand vide dans la Compagnie. En plus de ses fonctions d'Officier, il assumait la lourde tâche de l'entretien mécanique des véhicules.

Nombreux étaient ceux qui accompagnaient cet homme de devoir, particulièrement apprécié, vendredi 24 août 1996, en l'église et au cimetière de Montalieu, où il repose désormais.

L'Union présente ses condoléances attristées à la famille et aux amis du Sous-Lieutenant Charles DESCAMPS.

## Départ en retraite

Au Centre de Secours de Mens, le Chef de Corps, le Sous-Lieutenant Gilbert PERRIER, a pris sa retraite le samedi 20 juillet 1996.

Une manifestation de sympathie était organisée par le Président du SIVU du Trièves et le Centre de Secours de Mens pour honorer son Chef et la nomination du Sous-Lieutenant Christian PASCAL à la tête du Centre de Secours de Mens.

## Naissance

Anaïs est née le 13 juin 1996, au foyer du Sapeur Didier LOBGEAIS et de Mme, gendre et fille du Lieutenant POULET, Chef de Corps du CPI Claix.

L'Union présente ses félicitations aux heureux parents et grands-parents, souhaitant la bienvenue à Anaïs.

Case réservée  
au n° 16035

16035

## L'appel de la montagne



Informations à l'Office du Tourisme des 7 LAUX

Tél. : 04 76 08 17 86

15980

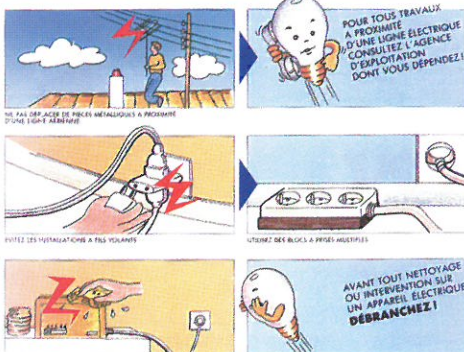
## LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN AVEC LE GAZ NATUREL ET L'ÉLECTRICITÉ

Contrairement à ce que croient beaucoup de gens, la plupart des accidents imputables au gaz sont provoqués par la mauvaise utilisation ou l'état défectueux des appareils ménagers.

Les appareils de chauffage sont moins concernés.

Plus de 90 % des accidents attribués au gaz sont dus en réalité à l'ignorance, à l'inconscience ou à l'imprudence.

### SACHEZ VOUS PROTÉGER !

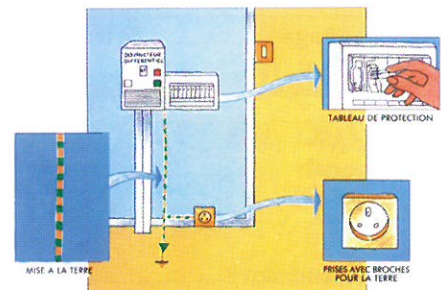


Le gaz naturel distribué par EDF GDF SERVICES est la cause moyenne de 0,3 % des accidents mortels recensés en France. Il ne provoque pas plus d'accident que les autres énergies.

Il faut aussi savoir se protéger des accidents électriques. Il faut utiliser des cordons normalisés, des prises à éclipses, réduire le nombre de prises multiples, interdire l'utilisation d'appareils électriques à proximité d'un point d'eau (rasoir ou sèche-cheveux au-dessus du lavabo...).

Si vous sentez une odeur de gaz ou si vous avez des doutes quant à votre installation électrique n'hésitez pas à contacter des spécialistes qui sauront vous répondre.

### VOTRE SÉCURITÉ, C'EST AUSSI...



### UNE BONNE INSTALLATION

SI VOUS AVEZ UN DOUTE SUR LA FIABILITÉ DE VOTRE INSTALLATION POUR UN DIAGNOSTIC

ALLO 04.72.13.64.90 QUALIGAZ

16054

# DÉMARCHAGE ABUSIF EN PUBLICITÉ

## MISE EN GARDE

Cette revue est la seule publication officielle  
de tous les Sapeurs-Pompiers du département de l'Isère

Notre délégué, Monsieur Jean-Luc AYACHE,  
est la seule personne habilitée à recueillir vos insertions publicitaires  
au nom de la revue "**Le Sapeur-Pompier de l'Isère**"

**Annonces, Sapeurs-Pompiers, soyez attentifs,  
de trop nombreux personnages sans scrupule se réfèrent aux Sapeurs-Pompiers et à notre revue.**

Pour tous renseignements, avant signature, prenez contact auprès du :

Lieutenant-Colonel René PAILLOT,

Président de l'UDSP 38, Rédacteur en Chef

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

« Le Manival » - BP 97 - 11, av. du Vercors - 38243 MEYLAN Cedex - Tél. : 04 76 18 93 62

# Index des Annonceurs

## A

Air Liquide ..... 16

## B

Banque Populaire ..... 42  
Butacolor ..... 32

## C

Carrefour ..... 6  
Carrosserie Bourgeat ..... 38  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
Nord-Isère ..... 28  
CNR ..... 20  
Cie de Chauffage ..... 3° de couv.  
Cie Générale  
de Stationnement ..... 28  
Continent ..... 32  
Crédit Agricole ..... 33  
Crédit Lyonnais ..... 19

## E

EniChem Elastomères ..... 32  
Eurofloat ..... 8

## F

Finorga ..... 8  
France Télécom ..... 4° de couv.

## G

Galleries Lafayette ..... 8  
Géant ..... 20  
Grand Place ..... 12  
Groupe Gerosa ..... 28

## H

Hewlett Packard ..... 18  
Hutchinson ..... 28

## I

Institution  
Saint-Charles ..... 40  
IPL ..... 16

## L

Leclerc ..... 40  
Les 7 Laux ..... 47  
Linde ..... 14  
Lou Diffusion ..... 34

## M

M. Bricolage ..... 18  
Métropole ..... 46

## O

Orlac ..... 45

## P

Papeteries  
Sibille-Stenay ..... 16  
Prezioso ..... 20

## R

R2R ..... 28  
Rhône-Poulenc ..... 18

## S

Saint-Gobain ..... 8  
Satheim ..... 32  
SEG ..... 34  
SGS Thomson ..... 47  
SICN ..... 20  
Sides ..... 16

## T

Teisseire ..... 12

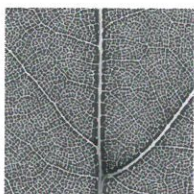
## V

Vaujany ..... 32

## Z

Zeneca ..... 18

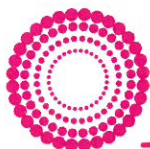
# Chauffage Urbain : LE SERVICE CHALEUR À DOMCILE



**Notre métier :**  
maîtriser les énergies,  
distribuer la chaleur à domicile,

**Notre mission :**  
**Chauffer la ville,**  
**Protéger l'environnement.**

Partenaire technique du service social Téléalarme en collaboration  
avec les communes et les Corps de Sapeurs-Pompiers du sud Isère



département alarmes  
**compagnie de chauffage**

25, avenue de constantine - 38100 Grenoble - tél. : 04 76 33 23 60 - fax. 04 76 40 18 92